



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



Est+érel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

Un destin en commun.

Table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT	2
PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	3
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE.....	4
BIODIVERSITÉ.....	4
CAMPUS CONNECTÉ.....	5
DIPROVAL	6
ECO-MOBILISATION DURABLE	7
GEMAPI.....	7
HABITAT.....	10
INFORMATIQUE	11
INFRA/VRD.....	11
PARC AUTO.....	11
TRANSPORTS.....	12
LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	14
AFFAIRES FONCIERES ET OPERATIONS D'AMENAGEMENT	14
BIODIVERSITÉ.....	14
CAMPUS CONNECTE	18
DEVECO	18
DIPROVAL	19
HABITAT.....	20
INFORMATIQUE	20
INFRA / VRD / EAU ET ASSAINISSEMENT	21
MAINTENANCE MOYENS GENERAUX	23
PARC AUTO.....	23
PATRIMOINE BATI.....	23
LA COHESION SOCIALE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS.....	24
CAMPUS CONNECTE	24
GEMAPI.....	24
HABITAT.....	25
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL.....	26
LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS	27
BIODIVERSITÉ.....	27
CAMPUS CONNECTE	29
DEVECO	29
HABITAT.....	31
INFORMATIQUE	31
LUTTE CONTRE LES NUISIBLES	31
DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	
RESPONSABLES.....	36
CAMPUS CONNECTE	36
DEVECO	36
ECO-MOBILISATION DURABLE	38
INFORMATIQUE	39
CONCLUSION.....	40

LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Nous sommes tous confrontés aux effets du réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Il est donc nécessaire qu'à l'échelle de notre territoire, nous restions mobilisés et agissions, collectivement et individuellement, afin à la fois de préserver notre territoire, de nous adapter et de conserver un niveau de qualité de vie que beaucoup nous envient.

La nouvelle équipe dirigeante d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, s'est mise en action, depuis juillet 2020, en s'orientant sur des objectifs atteignables, consignés dans un Pacte de Gouvernance. Dans le sillon de la gouvernance antérieure, elle entend poursuivre, consolider et développer ses propres engagements.

Fidèle à cette volonté, chaque année, nos équipes confortent une démarche engagée, volontariste et raisonnée pour protéger l'environnement mais aussi pour inscrire l'intercommunalité dans une stratégie de production locale d'énergie renouvelable, de décarbonation de sa consommation et de résilience économique.

Estérel Côte d'Azur Agglomération, à l'instar des 5 communes qui la composent, avance durablement, avec des opérations de "bon sens", sans se priver de prospecter quelques pistes plus visionnaires, parfois pionnières, dont certaines font déjà référence auprès de nos voisins.

Ces actions concrètes et diversifiées de protection, de résilience, de services de proximité, de préservation des habitats naturels et des écosystèmes sont mises en œuvre, pour le présent et pour l'avenir, au service de l'Homme et de la qualité de vie du citoyen, comme des espèces animales et végétales avec qui nous partageons notre espace.

Le rapport annuel de Développement Durable d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, pour l'année 2022, a été réalisé en amont du débat d'orientation budgétaire. Il est tout à la fois une source d'inspiration et de cadrage de notre politique locale.

Le PRÉSIDENT

Frédéric MASQUELIER

PRÉAMBULE

En application de la circulaire du 3 août 2011, le Rapport annuel de Développement Durable d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, pour 2022, vise à mettre en exergue les actions de l'intercommunalité porteuses de progrès pour la (ou les) :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère** : réduction de la consommation énergétique, amélioration de l'efficacité énergétique (bâtiment/transport/électronique), développement des énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre, surveillance et réduction des émissions de pollution de l'air
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources** : gestion fonctionnelle des milieux naturels, sauvegarde de la biodiversité et de la qualité des milieux, gestion économe des ressources (eau, faune, flore, matières premières non renouvelables, terres agricoles...), réduction ou correction des nuisances et pollutions (prévention des déchets, recyclage ...)
- **Cohésion sociale et solidarité entre les générations et les territoires** : contribution à la cohésion sociale (famille, dépendance, jeunesse, précarité), au développement économique, à la mobilité (voirie, transports), à l'aménagement et au développement des territoires, à l'accès au numérique, à la recherche, à la solidarité internationale
- **Satisfaction des besoins essentiels et épanouissement des êtres humains** : santé, accès aux services (éducation, sport, culture, loisirs), vie associative
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** : consommation de produits locaux, agriculture responsable, réduction et valorisation des déchets, économie sociale et solidaire, accessibilité aux ressources informatiques par plusieurs sites distants, campus connecté avec déplacements selon modes doux et l'utilisation des transports en commun

INTRODUCTION

Le présent Rapport de Développement Durable, porte sur l'année 2022 qui vient de s'écouler. Il a été élaboré au travers d'une contribution active des éco-référents qui ont été cooptés au sein des différents services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Il s'agit donc d'un rapport collectif qui prend en compte l'ensemble des activités conduites au sein de l'agglomération afin de les passer au crible des cinq finalités du développement durable, listées en préambule.

Dans la mesure du possible, nous avons souhaité que les actions mentionnées dans ce document puissent être quantifiables dès 2023, au travers de la mise en place d'indicateurs chiffrés. Ces indicateurs ont pour ambition de nous permettre d'établir, de façon transparente et continue, un suivi de l'évolution desdites actions et des résultats concrets, qui seront obtenus au fil du temps.

Pour affiner le dispositif, après réception des synthèses émanant des services, des entretiens individuels entre le chargé de mission et les éco-référents respectifs, ont été initiés en 2022, dans le but notamment de nous accorder sur la nature et la pertinence des indicateurs respectifs retenus.

Enfin, dans l'objectif de donner au présent document un aspect plus convivial et attractif, les éco-référents ont pris soin de rechercher et de fournir des photos et/ou des illustrations représentatives des actions mises en œuvre.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Si l'intérêt de la lutte contre le changement climatique est désormais bien assimilé, du local jusqu'à l'international, celui de la qualité de l'air vient s'inscrire en tant qu'enjeu majeur pour la santé et l'environnement. En effet, en France, le coût de la pollution atmosphérique a été évalué entre 70 et 100 milliards d'euros par an par la Commission d'enquête du Sénat (rapport remis en 2015). Au cours de la période 2016-2019, Santé Publique France estime que « chaque année près de 40 000 décès seraient attribuables à une exposition des personnes âgées de 30 ans et plus aux particules fines ayant un diamètre aérodynamique inférieur ou égal à $2,5 \mu\text{m}$ ($\text{PM}_{2,5}$). Les faits confirment que l'exposition à la pollution de l'air ambiant représente en moyenne, pour les personnes âgées de 30 ans et plus, une perte d'espérance de vie de près de 8 mois pour les $\text{PM}_{2,5}$ ». La politique en faveur de la qualité de l'air est donc une question prioritaire qui nécessite des actions ambitieuses, au niveau international comme au niveau local, dans tous les secteurs d'activité. L'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les citoyens et les organisations non gouvernementales doivent donc conjuguer leurs efforts pour garantir à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette politique engagée s'inscrit dans la durée et ses effets seront évidemment progressifs. Estérel Côte d'Azur Agglomération, convaincu de l'importance de cette question de santé publique se met en action pour préserver et améliorer la qualité de l'air de son territoire.

BIODIVERSITÉ

Sur les 34 700 ha de superficie du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, 71% sont constitués d'espaces naturels et la façade littorale sur la Méditerranée se déroule le long de 51 Km de côtes, entre le massif de l'Estérel et celui des Maures, réparties sur les communes de Saint-Raphaël, Fréjus et Roquebrune sur Argens.

Six sites sont classés en zone Natura 2000. Il s'agit des sites Natura 2000 de l'Estérel, de l'Embouchure de l'Argens, du Rocher de Roquebrune et de la section aval du Val d'Argens. L'ensemble cumule 13 668 ha terrestres (soit plus d'1/3 du territoire intercommunal) et 7387 ha marins (cf. Figure 1).

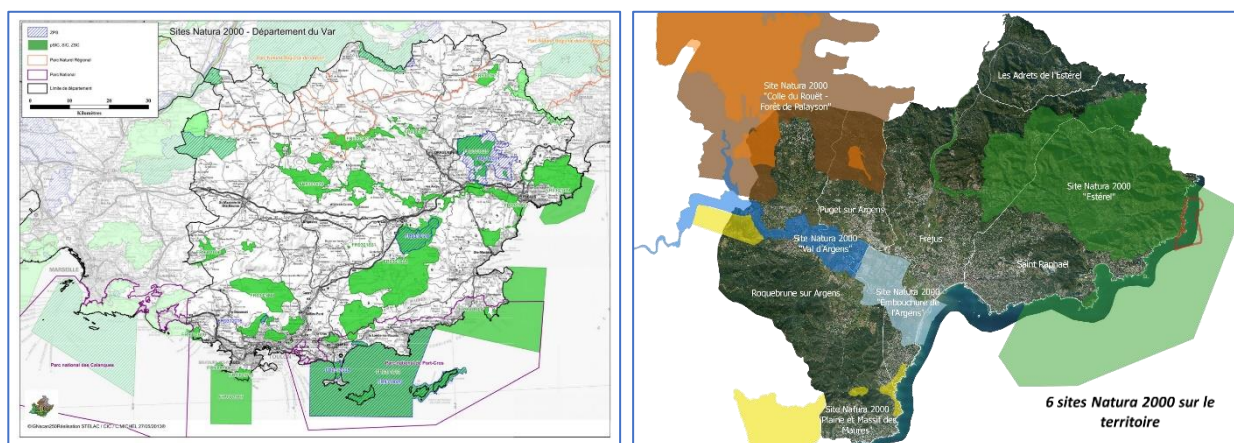


Figure 1 : Les sites Natura 2000 du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Au sein de la Communauté d'Agglomération, c'est le service Biodiversité de la Direction Environnement et Transitions qui assure la gestion directe d'environ 21 000 ha classés et qui œuvre au quotidien afin de préserver, animer et valoriser ces atouts naturels qui contribuent grandement à la qualité et à l'attractivité du territoire.

Cette situation exceptionnelle fait qu'Estérel Côte d'Azur Agglomération bénéficie d'un potentiel considérable en puits de carbone naturels tant au niveau terrestre que marin, puisque ce ne sont pas moins de 1047 ha d'herbiers de posidonies qui contribuent également à la fixation de carbone et à la production d'oxygène. Par ailleurs, la vaste lagune des étangs de Villepey,

classée en Zone humide "Ramsar" depuis juillet 2008, contribue, elle aussi à la qualité de l'air, à la fixation du carbone et aussi au travers de l'expansion des crues du fleuve côtier Argens à la résilience du territoire en tamponnant les effets dévastateurs lors des épisodes d'inondations (cf. Figure 2).



Figure 2 : Mesures de la qualité de l'herbier de posidonie et vue de la lagune classée "Ramsar" des étangs de Villepey

CAMPUS CONNECTÉ

Le campus connecté est un lieu d'étude qui met à disposition des salles connectées et équipées, permettant de suivre à distance un cursus de l'enseignement supérieur de son choix, tout en étant encadré et accompagné par un tuteur. Celui de Saint-Raphaël accueille de plus en plus d'étudiants (54 en 2022) et s'agrandit chaque année (cf. Figure 3). Les encadrants comme les étudiants échangent avec les services de scolarité des universités en distanciel et veillent à permettre de faire passer tous les partiels à distance, afin de limiter l'empreinte carbone. Le recours aux visio-conférences est privilégié dès que cela est possible, selon l'essence même du Campus connecté.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique reste vigilante sur l'extinction de tous les postes informatiques des étudiants (écrans compris), ainsi que celle des photocopieuses tous les soirs. Pendant la journée, une attention particulière est faite sur le contrôle des extinctions des lumières (couloirs et toilettes).

Figure 3 : Présentation du campus connecté de Saint-Raphaël

DIPROVAL

Le cœur de métier de la DIPROVAL consiste en l'organisation de la collecte des déchets ménagers et de la propreté urbaine sur le territoire. Les multiples déplacements de véhicules nécessaires à l'accomplissement de ces services, de même que le traitement des déchets collectés, sont à l'origine d'importantes émissions de polluants atmosphériques. Aussi, et également afin de réduire les coûts, la DIPROVAL œuvre à l'optimisation de l'organisation de ces 2 missions, notamment en rationalisant dès que possible l'organisation des fréquences et des tournées de collecte. Elle s'appuie notamment sur un logiciel embarqué permettant d'optimiser les tournées.

La direction met également à la disposition des administrés des solutions de tri et de collecte de proximité (cf. Figure 4), dès que cela est possible : colonnes pour le verre, les papiers, emballages, cartons, ordures ménagères résiduelles et textiles, ainsi que la collecte en porte-à-porte des emballages, des déchets verts (sur certaines communes) et des encombrants...



Figure 4 : Solutions de tri et de collecte de proximité pour déchets recyclables

Les différentes déchèteries communautaires (22 flux collectés) ainsi que l'aire de dépôt spécifique aux seuls déchets verts, de La Bouverie, favorisent également un service de proximité utile et apprécié des citoyens.

Dans le cadre de l'activité de collecte et propreté urbaine en régie ainsi que du transport de bennes entre les déchèteries et les exutoires, la DIPROVAL doit s'équiper de véhicules ainsi que de différents engins et matériels techniques. Tous les nouveaux véhicules et engins thermiques commandés répondent aux normes en vigueur en matière d'émission de CO2. En 2022, le service a ainsi réceptionné 2 nouveaux véhicules électriques pour la propreté urbaine :

- Un « goupil », véhicule de voirie avec une petite benne de chargement et un karcher en équipement.
- Un « glutton », aspirateur de voirie. Il s'agit plus là d'un accessoire que d'un véhicule (cf. Figure 5).



Figure 5 : Aspirateur de voirie « glutton »

Dans la continuité, deux nouveaux Goupil électriques remplaceront en 2023 les deux anciens vétustes.

Toutes les commandes de matériel (sacs poubelles, sacs d'absorbant, outils de travail...) sont faites dans la mesure du possible de façon groupées pour l'ensemble des services de DIPROVAL, afin de n'occasionner qu'une seule livraison.

Enfin, les agents du service sont sensibilisés au tri et à la prévention des déchets, et disposent sur place des contenants adaptés pour les flux suivants : papiers, emballages, cartons, piles, bouchons de liège, cartouches, mégots (collecte et valorisation via l'opération ALTERNATIBA), biodéchets (1 composteur installé à DIPROVAL).

ECO-MOBILISATION DURABLE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un document-cadre de planification et d'action, élaboré et animé par (et pour) Estérel Côte d'Azur Agglomération. Son objectif est d'apporter des réponses locales aux 3 finalités qui sont "Réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution de l'air", "Développer la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie" et "Réduire la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique". Estérel Côte d'Azur Agglomération a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial par délibération de son conseil communautaire, le 30 septembre 2019.

Au cours de 2022, une mise à jour au fil de l'eau, d'une quarantaine de fiches actions du PCAET, concernant directement Estérel Côte d'Azur Agglomération, a été réalisée. En complément, le service a assuré d'une part, la préparation au lancement du Bilan d'Émission de Gaz à effet de serre (BEGES) « Territoire », qui sera réalisé par un bureau d'étude spécialisé dans le courant de 2023 (prestataire ALTEREA) et d'autre part le lancement d'un bilan réglementaire, de mi-parcours, concernant le PCAET.

En parallèle, un diagnostic de vulnérabilité a été fait à l'échelle de notre territoire dans l'objectif de cadrer le "volet adaptation" du PCAET, sur notre territoire. Les enjeux prioritaires suivants ont été identifiés : une sensibilité face au risque inondation, la fragilité des espèces endémiques et de la forêt, et enfin la vulnérabilité des populations âgées. Ceci doit nous permettre de préfigurer une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique sur une échelle de temps plus ou moins longue. De façon schématique nous devons prioriser :

- A court terme, de limiter la vulnérabilité des biens et des personnes aux inondations et aux incendies, de préserver les zones naturelles sensibles, d'anticiper les risques sanitaires, et de pérenniser l'usage de la ressource en eau.
- A moyen terme, de renforcer la viabilité des politiques de gestion littorale, de sécuriser la production énergétique locale, et de réduire les situations d'inconforts thermiques.
- A long terme, de pérenniser l'attractivité touristique du territoire, et d'adapter nos productions agricoles et viticoles.

GEMAPI

Estérel Côte d'Azur Agglomération développe une politique ambitieuse de prévention et de gestion des inondations. Ainsi, après les événements de 2010, un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) a été déployé sur les territoires de quatre des cinq communes membres de l'agglomération : Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Roquebrune-sur-Argens.

Dans le cadre de ce PAPI, l'Agglomération a déployé un dispositif « Prévention inondation » qui propose, aux citoyens, un diagnostic gratuit afin de réduire la vulnérabilité aux inondations, des biens immobiliers et des personnes. C'est le bureau d'études MAYANE, spécialisé dans l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires, du diagnostic à la mise en œuvre des protections, qui a été mandaté pour cette mission (cf. Figure 6).



Figure 6 : Prospectus dispositif "Prévention inondation"

"Prévention inondation" a pour objectif de déterminer les travaux à mettre en œuvre sur l'habitation pour sécuriser les personnes et les biens. Si le propriétaire souhaite réaliser les aménagements proposés (pose de batardeau, réhausse des compteurs...), un accompagnement lui est proposé pour constituer un dossier de demande de subvention, au titre du Fonds Barnier, pouvant permettre d'obtenir 80 % de financement.

Dans certains cas, le diagnostic met en évidence une vulnérabilité à l'inondation, tellement élevée que la réalisation de travaux s'avère inefficace pour garantir la sécurité des occupants. Le rachat amiable du bien grâce au Fonds Barnier peut alors être envisagé. La collectivité peut alors se porter acquéreuse et bénéficier d'une subvention qui peut aller jusqu'à 100 % du montant de l'acquisition. Ce dispositif est une démarche participative. Par conséquent, chaque habitant peut s'inscrire sur le site internet prevention.inondation-esterelcotedazur-agglo.fr ou appeler le bureau d'études MAYANE (tel. 04 22 46 11 85).

En termes de réduction du risque inondation, de nouvelles politiques environnementales voient également le jour sur le territoire. C'est le cas avec « l'étude de renaturation et de restauration morphologique et écologique des cours d'eau, avec prise en compte des projets de lutte contre les inondations ». Celle-ci se propose de revoir totalement les anciens *modus operandi* de lutte contre les inondations, en favorisant par exemple, les expansions de crues naturelles (ZEC) et en limitant les étranglements par des ouvrages anthropiques trop lourds, évitant notamment les enrochements ou le bétonnage des lits mineurs. Ce travail vise le retour au caractère naturel des cours d'eau, pour la Garonne, le Valescure et le Pédégal (cf. Figure 7).

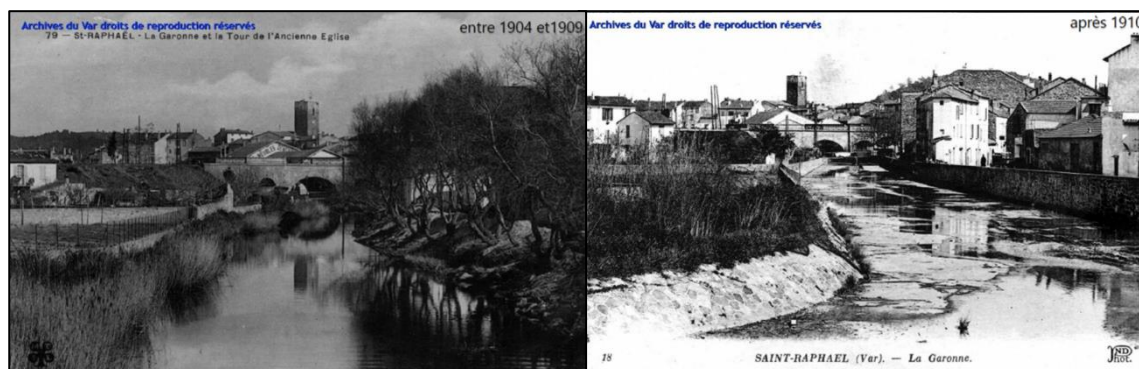


Figure 7 : Images d'archives du Var - Cours d'eau de la Garonne - Saint-Raphaël

En matière d'aménagement hydraulique, deux ouvrages ont été inscrits dans le PAPI : le bassin de Vaulongue de 35.000 m³ et le barrage de l'Aspé de 186.000 m³ (cf. Figures 8 et 9).



Figure 8 : Croquis d'insertion paysagère du futur bassin de Vaulongue

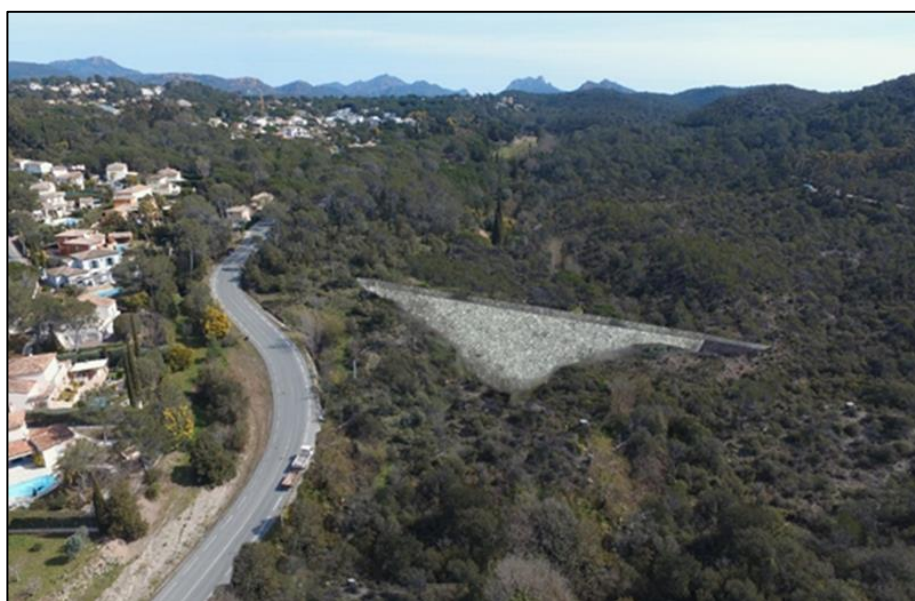


Figure 9 : Croquis d'insertion paysagère du futur barrage de l'Aspé

Concernant la frange littorale, le secteur très urbanisé de Fréjus et Saint-Raphaël fait l'objet de modélisations de l'aléa submersion marine. Ce travail va permettre de quantifier ce risque à l'horizon 2050 et 2100, avec une prise en compte de la hausse du niveau marin liée au changement climatique. Dans le cadre de la protection des milieux, le service GEMAPI étudie la dynamique des plages du territoire et réalise un suivi continu des plages à enjeux. Ce travail permet de quantifier le recul du trait de côte actuel et d'en estimer le recul futur. Le développement d'outils de modélisation à partir d'images satellites hautes résolutions, couplées aux relevés de terrain effectués, permet de mesurer avec une précision accrue cette évolution. En fonction des données estimées, des aménagements et des actions seront envisagés afin de limiter les risques actuels et ceux à venir.

Enfin, en s'appuyant sur les compétences et l'assistance du service Biodiversité, les notions de corridors écologiques et de trame verte et bleue sont utilement prises en considération dans les projets, tout comme le respect de la qualité des eaux superficielles, pour laquelle notre intercommunalité s'est fortement engagée, au travers du "SDAGE 2016-2022".

HABITAT

Rénover pour Habiter mieux

Le Programme "Rénover pour Habiter mieux" mis en place par la Communauté d'agglomération depuis 2017 permet l'accompagnement et le subventionnement de propriétaires occupants et bailleurs dans leurs travaux de rénovation. La lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et le maintien à domicile des personnes âgées sont des axes d'intervention du programme, avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat, de l'Etat, de la Région et du Département.

Ce dispositif a pris fin en septembre 2022. Au regard des travaux réalisés et du nombre de logements rénovés, Estérel Côte d'Azur Agglomération a souhaité relancer un nouveau dispositif. Aussi, une étude pré-opérationnelle est en cours afin d'établir un diagnostic des besoins et ainsi calibrer au mieux le futur dispositif à mettre en place, notamment sur les copropriétés.

Depuis 2017, 402 propriétaires ont pu bénéficier de ce dispositif (cf. Figure 10). Ainsi, au cours de l'année 2022 :

- sur 84 projets de rénovation, 56 (dont 1 dossier mixte énergie/autonomie) ont fait l'objet de travaux au titre de la lutte contre la précarité énergétique,
- la réhabilitation énergétique du parc privé est bien engagée et le gain énergétique moyen en 2022 pour les propriétaires occupants est de 49 %,
- la réhabilitation de ces 84 logements du parc privé a généré 1 380 765 € HT de travaux pour les entreprises locales.

Il est à noter que les 84 projets de rénovation ont été soutenus par des aides allouées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour un montant de 745 024 €. Estérel Côte d'Azur Agglomération a attribué 141 429 € de subvention aux propriétaires privés et 50 292 € d'avances pour les aides de la Région, sur son budget propre afin de les aider à réaliser les travaux. A cela, viennent s'ajouter 109 560 € TTC d'ingénierie pour apporter une assistance aux propriétaires, tout au long de leur projet.

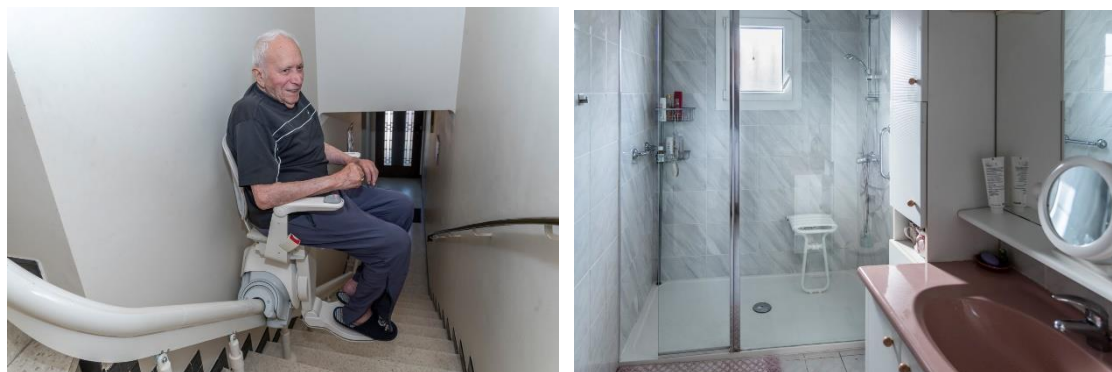


Figure 10 : Aménagements d'intérieur réalisés à Saint-Raphaël, dans le cadre de « Rénover pour habiter mieux »

Construction de logements sociaux

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat, 625 logements locatifs sociaux ont été agréés en 2022, sur l'ensemble du territorial intercommunal. Estérel Côte d'Azur Agglomération a alloué un montant de subvention de 371 200 € aux bailleurs sociaux, en contrepartie du respect de critères qualitatifs, dont l'obtention de certifications et de niveaux de performance énergétique afin de lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère, dès lors que les bâtiments et logements deviennent moins énergivores.

Les logements subventionnés par Estérel Côte d'Azur Agglomération atteignent un niveau de performance énergétique respectant la réglementation thermique RT2012-20% et plus récemment, pour les permis de construire déposés depuis le 1^{er} janvier 2022, la RE 2020.

Le service habitat travaille sur la refonte des aides aux bailleurs sociaux avec comme objectif de favoriser les opérations en acquisition-amélioration en centre ancien, limitant l'impact sur la consommation foncière.

INFORMATIQUE

Le service informatique, lors des heures non travaillées, assure le maintien de son nouveau système avancé d'extinction, ou de veille, sur les postes utilisateurs ainsi que sur les copieurs multifonctions.

Il poursuit et développe divers process qui s'inscrivent dans une démarche de performance, visant à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication, en poursuivant l'acquisition de matériel "Green-it" tourné vers de l'informatique "verte".

Dans la continuité de l'année précédente, le service a poursuivi en 2022 :

- les interventions à distance, pour le dépannage ou l'assistance (sur les 1350 interventions effectuées au cours de l'année, environ 86% ont été réalisées à distance).
- La réduction des imprimantes individuelles (1 imprimante /service, 1 copieur /étage).
- La consommation globale de toners (18 toners noirs et 58 toners couleurs) avec le recyclage des cartouches.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le télétravail, la participation aux conférences ou réunions, la formation et l'accès facilité aux actes administratifs et au service SIG, et afin de réduire significativement le nombre de déplacements, le service informatique a favorisé :

- L'accès au télétravail qui se généralise bien, avec 115 utilisateurs qui se sont connectés en 2022.
- Le recours quasi-systématique à la visio-conférence lors de réunions, pour éviter les déplacements (*cf. Figure 11*).
- Les formations à distance, via la plateforme IdéalCO.
- Le développement en interne de la plateforme des actes administratifs en ligne pour les 5 communes et l'agglomération.
- La création d'une plateforme de ticket pour le service SIG

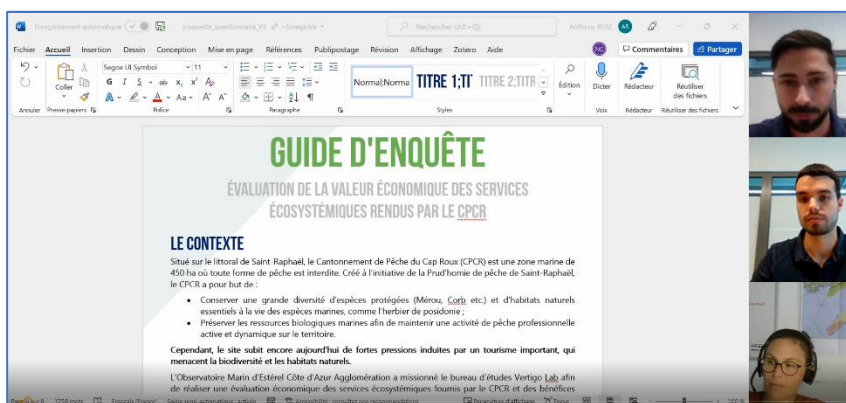


Figure 11 : Visio conférence de restitution de l'étude économique sur le Cantonement de pêche du Cap Roux

INFRA/VRD

Au cours de l'année 2022, le service INFRA/VRD a œuvré au remplacement de l'éclairage public existant, par de la LED sur Epsilon I. Ceci permettra à Saint Raphaël, de limiter le remplacement des équipements et de faire des économies d'énergie.

PARC AUTO

Au quotidien, le service Parc Auto participe à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'atmosphère, au travers notamment de la vérification de l'exécution régulière des révisions des véhicules, du contrôle de la consommation en

carburants, de la vérification du bon fonctionnement de la climatisation, de l'incitation des utilisateurs à prioriser l'usage d'eau pour le remplissage des lave-glaces, de la prise en compte, lors d'achat de véhicules, du taux d'émission de CO₂, critère de choix lors des consultations, de la priorité donnée aux véhicules roulant à l'essence et de plus en plus aux véhicules électriques (cf. Figure 12) ou hybrides, et enfin de l'incitation au co-voiturage lors des réunions et des formations des agents.



Figure 12 : Véhicule électrique en renouvellement du parc automobile avec station de recharge

TRANSPORTS

Les transports en commun sont une composante essentielle du développement durable. Le réseau de bus a opté, dès 2021, pour une phase de transition avec l'utilisation d'un nouveau carburant de synthèse, le GTL, qui permet de réduire les émissions polluantes et le bruit sans aucune modification à faire sur les véhicules.

Il s'agit d'un carburant, biodégradable en 51 jours, qui présente aussi l'avantage d'être inodore et incolore. Celui-ci réduit en moyenne de 32% les émissions de CO₂ et d'environ 19% les émissions de Nox. Après une 1ère phase de test, tous les véhicules urbains fonctionnent désormais au GTL (cf. Figure 13).



Figure 13 : Présentation des innovations en mobilité, par Stéphane ISEPPI, Vice-Pdt d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, le 20 octobre 2022

L'orientation pour les années à venir sont en :

- 1ère phase : GTL + 30 % de véhicules électriques d'ici fin 2026 (cf. Figure 14),
- 2e phase : Véhicules à hydrogène lorsqu'ils seront disponibles auprès des constructeurs.



Figure 14 : Objectif de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire d'ici fin 2026

En 2021, le nombre de véhicules électriques du parc a augmenté et 4 bus électriques sont en commande pour 2022, en renouvellement de véhicules. Ils seront à réception affectés sur la ligne 4, ligne principale, qui cumule le plus de kilomètres du réseau. L'installation de panneaux photovoltaïques sur les dépôts de véhicules, pour une autonomie énergétique tout en respectant l'environnement, est également à l'étude.

Par ailleurs, conscient que le transport public est déterminant dans les efforts de la collectivité pour réduire l'empreinte environnementale, le délégataire transport d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est engagé dans une démarche volontaire depuis de nombreuses années. Chaque jour, le développement durable est intégré aux différents niveaux de ses activités, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie pour tous. De façon globale, l'ensemble du personnel et des métiers sont donc mobilisés depuis plusieurs années :

- *Au niveau des conducteurs* : Tous les conducteurs sont concernés, dès leur arrivée pendant la formation initiale, puis tout au long de leur carrière par une formation continue, dans les différents modules (FCO durée 5 jours, Eco-Conduite durée 2 jours). Une formation "Ecoconduite" que l'on qualifie aussi bien de responsable, rationnelle, apaisée, économique ou encore prévisionnelle, génère simultanément des retombées positives.
- *Au niveau de l'atelier* : En premier lieu, l'atelier s'est structuré et équipé (extracteurs de gaz d'échappement fixes et mobiles, traitement des eaux usées, bac de rétention et nettoyage du pluvial, tri sélectif de papiers et cartons propres "poubelles jaunes" organisé pour la ZA La Palud...) afin de prévenir et d'éliminer la plupart des risques de pollution à la fois pour l'environnement et pour les intervenants. Par ailleurs, l'atelier effectue un "tri sélectif" des déchets industriels dangereux, qui est contrôlé et suivi. Le recyclage des batteries, piles ainsi que la récupération des huiles de vidanges sont réalisés en partenariat avec les sociétés partenaires du Groupe SCLAVO Environnement, situé au Pôle BTP à Fréjus, dans le respect des normes environnementales. La délivrance d'un certificat de valorisation est transmise après chaque collecte. Au niveau des consommations, un suivi est réalisé via le logiciel GIR, qui est installé sur le distributeur de carburant. En outre, afin d'éliminer un maximum de polluants atmosphériques, avant leur évacuation, un additif "AD BLUE", adapté aux véhicules de normes EURO 4, est injecté.
- *Au niveau des gares routières et du personnel d'encadrement* : Une orientation vers le tout digital a été mise en place pour limiter les impressions inutiles. Par ailleurs, un contrat de collecte, de tri et de recyclage du papier de bureau a été signé avec la Poste. Engagés dans une économie responsable d'un bout à l'autre de la chaîne, le tri est fait par des personnes de l'économie sociale et solidaire et viendra alimenter des papetiers recycleurs exclusivement situés en France. En 2022, plus de 200 kg de déchets papier et carton ont été collectés sur les sites afin d'être valorisés et recyclés.

Enfin, aujourd'hui, seulement 1 % des déplacements du territoire se font à vélo, et l'objectif des années à venir est de tripler ce chiffre. Inscrit dans le Pacte de gouvernance, le "Schéma Directeur Vélo Intercommunal", adopté le 13 décembre 2021, a pour ambition de sécuriser les déplacements à vélo sur le territoire grâce à la création d'un maillage intercommunal des aménagements cyclables et à l'harmonisation des actions portées par les communes membres (cf. Figure 15).



Figure 15 : Un "Schéma Directeur Vélo Intercommunal" ambitieux a été adopté le 13 décembre 2021

Ainsi, la première phase qui se déroulera de 2022 à 2026 devrait permettre la création de 105 kilomètres cyclables. A ce jour, l'état des lieux fait ressortir 74 km d'aménagements cyclables (piste cyclable, bande cyclable, voie verte, bande multifonctionnelle etc.), répartis comme suit : Fréjus (42 km), Les Adrets de l'Estérel (1 km), Puget sur Argens (7 km), Roquebrune sur Argens (6 km), Saint Raphaël (8 km). Les routes départementales hors agglomération totalisent les 10 km supplémentaires. En 2022, 7 km de l'objectif de la phase 1 ont été créés sur l'agglomération, pour la commune de Fréjus. En complément, au niveau du stationnement, le réseau bénéficie actuellement, au total de 40 arceaux et de 3 racks.

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

BONNES PRATIQUES EN COURS DE GENERALISATION AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES IMPLANTATIONS DES SERVICES D'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION :

Au travers des éco-référents, les agents sont sensibilisés aux économies d'énergie et les mesures de bon sens progressent de mois en mois. Les lumières des bureaux sont éteintes lors de la pause méridienne et le soir. L'été la climatisation est éteinte le soir et le week-end. L'hiver le chauffage est réglé au minimum, le soir et le week-end. Enfin, le soir l'extinction des ordinateurs est préconisée et très majoritairement effectuée.

AFFAIRES FONCIERES ET OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Le service des "Affaires Foncières et Opérations d'Aménagement" constitue des réserves foncières à valeur environnementale destinées à accueillir les mesures compensatoires issues des projets d'aménagements divers concernant le territoire de l'agglomération.

Courant 2022, le service s'est notamment consacré à la construction du bassin de Vaulongue qui a commencé en janvier 2022 alors que celle du barrage de l'Aspé démarrera en 2023. Ces ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations visent à limiter les altérations sur les populations (faune et flore) et leurs Habitats. Leurs réalisations occasionnent la mise en place de mesures compensatoires. Ces chantiers sont suivis conjointement avec la direction Environnement qui anime le volet écologique de l'opération, parallèlement à deux bureaux d'études indépendants (paysagiste et écologique). Les rapports et suivis mis en place permettent d'améliorer la tenue du chantier et ainsi de préserver la biodiversité locale (transplantation d'espèces végétales, repérage d'espèces faunistiques, ...).

En phase ultime, l'entièreté des retenues seront renaturées, permettant le retour des espèces impactées et leur développement. De plus, les mesures compensatoires imposées permettront une restauration du milieu pour des espèces stratégiques, sur 22 hectares.

Par ailleurs, Estérel Côte d'Azur Agglomération étudie également la mise en place de PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du territoire) pour restaurer les cours d'eau côtiers du territoire. L'étude a démarré au second semestre 2022, pour une durée de 18 mois (hors procédure).

De façon récurrente, l'entretien régulier des cours d'eau concourt à la préservation des milieux ; il permet l'enlèvement de nombreux déchets et pollutions anthropiques.

BIODIVERSITÉ

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Depuis 2018, les services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération doivent faire face à la présence d'une espèce d'escargot exotique envahissante, l'ampullaire (cf. Figure 16). Classée parmi les 100 espèces les plus envahissantes au monde par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), elle a été localisée sur la commune de Fréjus au sein de la retenue du barrage écrêteur du Saint-Esprit. Afin de stopper radicalement son expansion et tenter d'éliminer le foyer de présence de l'espèce, la retenue du barrage a été vidangée en septembre 2020. Préalablement, depuis 2018, 459 escargots avaient été éliminés, dont 424 en 2020. De plus, toujours depuis 2018, 13 459 pontes ont été retirées dont 7179 en 2020. Les deux années suivant la vidange ont été consacrées à l'évaluation de l'impact sur la population d'ampullaires. Seulement 2 escargots ont été trouvés en 2021 et aucun en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Escargots	31	23	513	6	0
Pontes	3010	3270	7 179	6	0

Cette absence d'observation en 2022 permet de montrer l'efficacité de la vidange sur la population d'ampullaire. Le foyer d'infestation est dorénavant considéré comme traité. Il est prévu de remettre en eau la retenue en 2023 (par remplissage naturel via les épisodes pluvieux) lorsque les travaux sur l'ouvrage hydraulique seront finalisés. Lorsque la retenue sera de nouveau en eau, une veille sera quand même opérée pour vérifier l'absence de l'escargot.



Figure 16 : Coquilles et pontes d'ampullaires, espèce envahissante d'escargot exotique

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'étend à toute l'Europe. D'une portée réglementaire, il compte en France 1753 sites et couvre 13% du territoire National. Le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération comporte quant à lui, 6 sites Natura 2000. Ainsi, environ 13 668ha, soit plus d'1/3 du territoire intercommunal, sont classés en zone Natura 2000 dont plus de 20 000 ha directement gérés par la Communauté d'Agglomération pour les sites Natura 2000 de l'Estérel, de l'Embouchure de l'Argens, du Rocher de Roquebrune et de la section aval du Val D'Argens. Estérel Côte d'Azur Agglomération participe ainsi à la préservation du patrimoine naturel de son territoire et du cadre de vie de ses administrés.

Les animateurs Natura 2000 accompagnent les porteurs de projet afin de concilier la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les programmes d'actions et les projets d'aménagement du territoire. Ils participent, entre autres, à la définition précise des zonages d'intérêt du territoire dont la définition de la trame verte et bleue, avec le repérage des corridors de communications (eaux, faune et flore).

Le cantonnement de pêche du cap Roux

Par la richesse de son patrimoine naturel marin reconnu, le site du Cantonnement de Pêche du Cap Roux (CPCR) attire, toute l'année, et particulièrement durant la période estivale, différentes activités telles que la plaisance, la plongée, mais aussi la chasse sous-marine ou la pêche en raison d'une méconnaissance de la réglementation (*cf. Figure 17*). Or, par son statut, le CPCR ne dispose pas de mesures et de moyens lui permettant d'accompagner cette fréquentation. Ainsi, dans l'objectif de répondre aux multiples enjeux actuels du cantonnement et d'y instaurer une gestion durable, l'observatoire marin d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, a développé un projet pluridisciplinaire et multi partenarial nommé « CAP ROUX 2023 ». Ce programme est financé à 80 % par l'Union Européenne à travers le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) et la Région Sud, via l'APAM - GALPA Esterel Côte d'Azur. Il est mené en étroite collaboration avec la Prud'homie de pêche de Saint-Raphaël et est composé des deux modules complémentaires "Eco Cap Roux" et "Pesca Cap Roux".

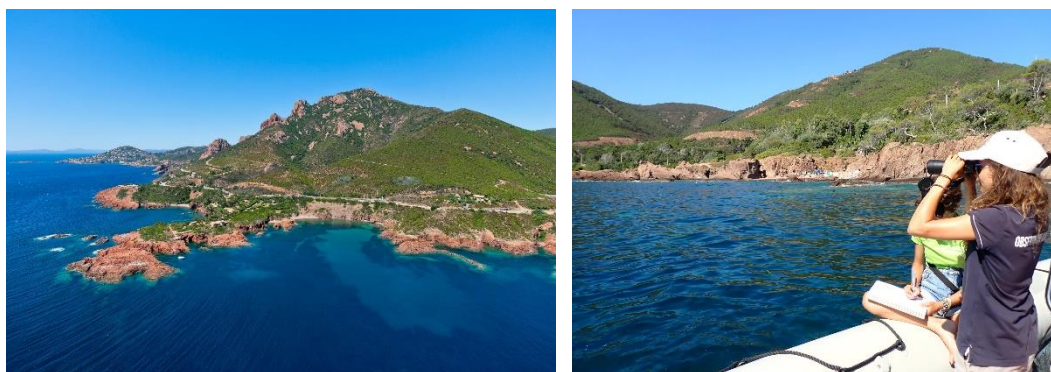


Figure 17 : La surveillance du Cantonnement de pêche du Cap Roux par le personnel de l'observatoire Marin

Dans le cadre du module n°1 "Eco Cap Roux", une thèse en droit de l'environnement est élaborée. Elle a pour objectif de proposer un outil de gestion durable, acceptable par les acteurs locaux, conciliant à la fois les enjeux socio-économiques et écologiques du Cantonnement. Un état des lieux des réglementations supranationales et nationales en matière de protection de la biodiversité marine a été effectué. En parallèle, la thèse s'appuie sur les résultats des études écologiques et socio-économiques inscrites dans le cadre du module n° 2 "Pesca Cap Roux" et intègre quatre études pluridisciplinaires. Concernant la biologie marine, deux actions ont été menées : une étude acoustique passive et des pêches scientifiques. Elles ont pour but d'actualiser les données et d'évaluer la biodiversité marine présente dans le Cantonnement de pêche du Cap Roux et de démontrer l'efficacité de l'effet "réserve". L'étude acoustique vise également à identifier les activités susceptibles de nuire à la qualité de la ressource et d'en mesurer les niveaux sonores (*cf. Figure 18*). Deux autres études ont permis de quantifier et de qualifier les différentes activités maritimes sur la zone, d'estimer la valeur monétaire des services rendus par les écosystèmes du cantonnement et d'évaluer les retombées socio-économiques, sur le territoire, des activités de loisirs et touristiques liées au cantonnement de pêche.

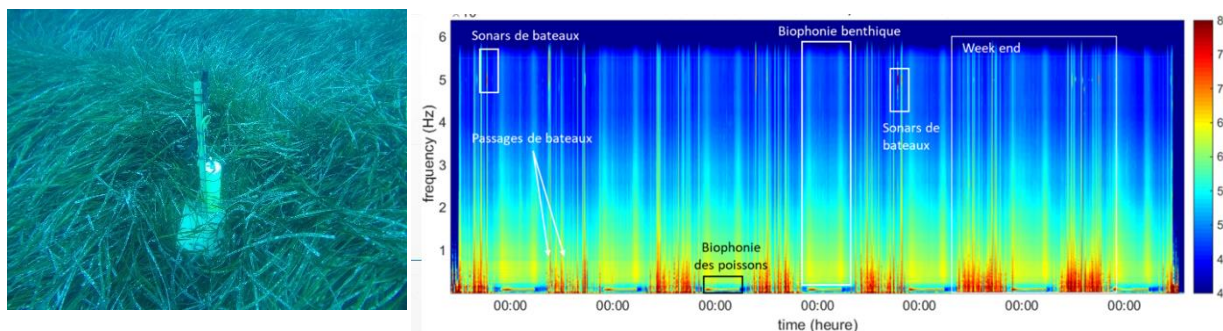


Figure 18 : Etude acoustique du Cantonnement de pêche du Cap Roux avec un enregistrement de nuisances d'origine anthropique

Transplantation d'espèces protégées

La Consoude bulbeuse (*Symphytum bulbosum*) est une plante herbacée vivace dépassant rarement 50 cm de haut, à rhizome rampant muni de tubercules globuleux (cf. Figure 19). Protégée en région Sud-PACA, elle est connue uniquement sur le littoral maralpin et est-varois. Sur le site du "hameau agricole" de Saint-Pons, l'espèce est dispatchée en de multiples stations de quelques dizaines de mètres carrés et avec des concentrations pouvant atteindre 40 individus au mètre carré. Attirant notamment les pollinisateurs, la Consoude bulbeuse a tout intérêt à rester sur site. Elle joue en effet le rôle de plante auxiliaire de culture. Toutefois, pour optimiser l'espace dédié à l'agriculture, les stations de Consoude ont été déplacées en limite de parcelle. Ainsi, au sein de ces bandes d'accueil, la plante aura tout le loisir de se développer sans gêner les agriculteurs dans leurs pratiques.



Figure 19 : Transplantation de Consoude bulbeuse au sein du projet de hameau agricole de Saint Pons sur Fréjus

Gestion des Étangs de Villepey

Les étangs de Villepey constituent avec les Salins d'Hyères, l'une des rares zones humides littorales entre la Camargue et la frontière italienne (cf. Figure 20). D'une surface de 272ha, les étangs de Villepey forment une des rares zones humides littorales de la région et constituent une halte migratoire pour de nombreuses espèces. Propriété du Conservatoire du Littoral, ils se composent de trois zones écologiquement distinctes : une zone dunaire située au sud entre les étangs et la mer, une zone marécageuse, une zone de transition entre les étangs et la plaine, plutôt boisée. Le site est particulièrement apprécié pour sa flore, sa faune et ses paysages et participe au cadre de vie des habitants de l'agglomération et à l'attractivité du territoire. La fréquentation des nombreux aménagements à destination du public témoigne de l'attachement des habitants à ce site singulier.



Figure 20 : Site de la zone humide "Ramsar" des Etangs de Villepey, propriété du Conservatoire du littoral, gérée par le Service Biodiversité

Enfin, soulignons qu'en 2022, l'agglomération est devenue gestionnaire d'un nouveau site du conservatoire du littoral sur la commune de Saint-Raphaël : le site du Rastel d'Agay.

CAMPUS CONNECTE

L'équipe pédagogique et les étudiants limitent les photocopies au profit des scans (1 seule commande en 4 ans) et dématérialisent tous les documents administratifs sur des plateformes.

Ils ont bénéficié d'une intervention du SMIDDEV pour expliquer les filières de tri et comment sont reconditionnés les matériaux et animer une formation sur le thème « comment fabriquer son propre produit ménager ».

Les locaux disposent d'un réceptacle "Nico" pour la récupération des mégots de cigarettes par l'association Alternatiba.

DEVECO

En fin 2022, le service de Développement économique (DEVECO) a été rattaché au Pôle de Cohésion Territoriale et d'attractivité du Territoire. Dans le cadre de ses nombreuses interventions de l'année 2022, il est resté vigilant et très actif dans la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Projets agricoles : Basse Vallée de l'Argens, circuits courts, plateforme agricole, etc...

Ces projets structurants ont pour ambition d'asseoir l'attractivité du territoire de demain, dans un désir de concilier de façon harmonieuse le besoin d'expansion économique et d'habitat tout en préservant, valorisant et optimisant les espaces naturels et agricoles. En maintenant une agriculture locale dynamique, ils contribuent à maintenir la structure fertile et la perméabilité des sols et donc, agir en prévention des inondations en maintenant des zones d'expansion de crue, à réguler le climat par la présence de sols cultivés et de couverts végétaux, à créer des coupe-feux qui évitent les propagations d'incendies, à limiter les émissions de "GES" en privilégiant les circuits courts, et à recycler les déchets organiques par leur réintroduction dans le sol.

Travail partenarial avec la Chambre d'Agriculture du Var

Le DEVECO a établi plusieurs actions d'aides en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var dont :

- Convention maraîchage afin de promouvoir l'innovation et les bonnes pratiques en agriculture.
- Convention vergers expérimentaux avec la Chambre d'Agriculture du Var, qui vise à valider un modèle de verger viable sur le secteur afin de favoriser la remise en culture d'arbres fruitiers y compris en zone inondable : 2 parcelles ont accueilli 240 plants greffés en 2021 (cf. Figure 21).
- Soutien à la démarche Eco-Phyto de la Chambre d'Agriculture du Var visant à réduire l'utilisation des produits de traitement et favoriser les auxiliaires de culture et la biodiversité.
- Subvention au plan de conquête et de reconquête agricole et à la démarche "ambition installation".



Figure 21 : Le 13 juin 2022, Julie Hars, responsable maraîchage et arboriculture à la Chambre d'Agriculture du Var et Guy Sigari, arboriculteur et maraîcher à Fréjus, partenaire du projet de vergers expérimentaux pour la relance de la production fruitière sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Travail partenarial avec la SAFER

Une Convention d'intervention foncière a été définie. Elle permet de bénéficier d'un observatoire foncier et d'orienter, le cas échéant, les préemptions en fonction des projets agricoles du territoire.

DIPROVAL

La prévention, la collecte, le tri et la valorisation des déchets, la propreté urbaine permettent de contribuer à la préservation de la biodiversité et à la protection des milieux et des ressources. Sur le territoire, d'importantes marges de manœuvres sont encore possibles, notamment pour la réduction des volumes de déchets produits, l'amélioration du tri, la diminution des dépôts sauvages (les pouvoirs de police restent une compétence communale)...

Au niveau du personnel du service :

- Les agents sont sensibilisés au tri et à la prévention des déchets et disposent sur place des contenants adaptés pour les flux suivants : papiers, emballages, cartons, piles, bouchons de liège, cartouches, mégots (collecte et valorisation via opération Alternatiba), biodéchets (1 composteur installé à DIPROVAL).
- L'impression sur papier est limitée. De plus, les documents qui ne sont pas imprimés entièrement et qui n'ont plus d'utilité sont réutilisés en tant que brouillon avant d'être triés dans une colonne de recyclage.
- Les locaux du service sont équipés d'une fontaine à eau et d'une machine à café à dosette en papier. Chaque agent a sa tasse ou son verre lavable. Ainsi, le service n'utilise pas de gobelet jetable. De plus, les dosettes de cafés sont compostées.
- Un certain nombre d'agents sont sensibilisés et préparent leur propre repas, ce qui limite les déchets de types emballages.

Au niveau de ses activités, le service de propreté urbaine a procédé à l'achat d'un réciprocatrice électrique comme alternative à l'utilisation de désherbants chimiques et le compost issu du compostage des déchets verts collectés sur le territoire dans toutes les déchèteries (Plate-forme de compostage du SMIDDEV – Puget-sur-Argens) est mis à disposition du public gratuitement (cf. Figure 22). Vu l'engouement, un projet similaire est à l'étude pour le broyat de matériaux inertes.



Figure 22 : Le compostage des déchets verts réalisé par le SMIDDEV, à Puget sur Argens avec distribution gratuite aux citoyens locaux

Par ailleurs, le service procède à la collecte séparée des biodéchets des cantines scolaires du territoire (primaire, maternelle, centres de loisirs). Ces biodéchets sont également valorisés par compostage sur le site dédié de la commune de Cabasse (Var).

HABITAT

Politique foncière

Le programme local de l'habitat 2018-2023 donne une place importante à la dimension foncière, dans le développement de l'habitat, afin de favoriser un développement harmonieux du territoire, dans le cadre opérationnel et temporel du PLH (6 ans).

L'étude de stratégie foncière initiée dans le cadre de l'élaboration du PLH, a permis :

- Sur le plan stratégique, de définir les axes de développement du foncier à vocation d'habitat, à l'échelle du territoire des 5 communes, en cohérence avec les centres urbains et en lien avec le SCOT et le PDU.
- Sur le plan opérationnel, de proposer une programmation en logements et une optimisation du foncier.

La stratégie foncière, développée dans le cadre du PLH, a pour objectif d'anticiper le développement urbain pour conduire des actions ciblées, opérationnelles, et réalistes. En effet, les potentiels fonciers ne peuvent résulter du seul recensement des parcelles non bâties en secteur U et AU des PLU. La stratégie, qui a été construite, met en œuvre des analyses qui participent à la définition d'une vision d'aménagement et de gestion de la ressource foncière. Les méthodes de travail mises en œuvre permettent de regarder la ville comme une structure systémique et aident à comprendre ses dynamiques pour réduire l'impact de l'homme sur son environnement.

Les PLU des communes ont été mis en comptabilité avec le PLH, en traduisant ces gisements fonciers sous forme de servitudes de mixité sociale.

Les gisements fonciers font l'objet d'un suivi annuel via le PLH afin d'évaluer leur consommation.

INFORMATIQUE

Mise en place depuis 2019, la dématérialisation des conseils, bureaux et de la commission finance et travaux a permis d'économiser environ 60 000 impressions par séance.

Dans le prolongement, le service informatique accompagne les services de l'agglomération afin de dématérialiser le maximum de documents, notamment en mettant à disposition une fonctionnalité, apportée dans nos copieurs pour les documents scannés, permettant une efficacité dans le travail quotidien. Ces gestes nous permettent de partager l'information sans devoir automatiquement imprimer.

Parallèlement, le déploiement du "i-parapheur" permet d'obtenir des visas et des signatures électroniques (courriers, bons de commande etc...) d'une chaîne de valideurs présents sur des sites éloignés, avec fiabilité et rapidité (cf. Figure 23).



Figure 23 : Le principe du circuit de validation d'une commande ou d'un marché, via le i-parapheur

Dans le cadre de la préservation des milieux et des ressources, au cours de l'année 2022, le service a notamment pris en charge une liste considérable d'interventions pour la réfection et l'efficacité respectueuse d'aménagements de première nécessité, dont :

- La réalisation du réseau de raccordement de la nouvelle station d'épuration "STEP des ADRETS" et de la désurbanisation de l'ancien site en passant par la démolition de l'ensemble des ouvrages.
- La création du réseau d'eaux usées et d'eau potable sur le centre-ville des Adrets de l'Estérel pour permettre d'assainir tout un quartier et de préserver l'environnement.
- La réalisation des Postes de Refoulement des eaux usées (PR Aéroport à Fréjus et Pont d'Argens à Fréjus).
- Le suivi des travaux des réseaux d'assainissements, de renouvellements avec dilatations, effectués avec une technique traditionnelle par tranchées (chemin des wagonnets, rue Golio, rue Cerisola, chemin des Suvrières, chemin du Gabron, impasse Marsouin à Puget sur Argens, avenue des Marsouins, Pont de la Garonnette, confortement du ruisseau du Gargalon à Fréjus, route de Marchandise à Roquebrune sur Argens), et des réhabilitations par une technique sans tranchée plus vertueuse, du chemisage qui consiste à installer une "chaussette étanche" dans la canalisation existante (Bd Colonel Dessert et Bd Bazeilles à Puget sur Argens, Av 8 mai 45 à Fréjus, et Promenade René Coty à Saint Raphaël).
- Les réseaux pluviaux devenus obsolètes et nuisibles pour l'environnement sur la ZAE du Capitou.
- Le réseau d'alimentation en eau potable sur divers secteurs de Fréjus, Puget sur Argens et Saint-Raphaël.
- La mise en conformité des déchèteries de l'agglomération (études réalisées en 2022) :
 - La déchèterie de Puget sur Argens sera équipée d'une aire de lavage alimentée par de l'eau de pluie recyclée depuis le nouveau bassin d'orage, tous les effluents seront collectés et rejetés dans le nouveau réseau d'assainissement, les eaux pluviales seront captées, traitées avec un décanteur lamellaire avant stockage dans le bassin d'orage construit à cet effet.
 - La déchèterie des Adrets de l'Estérel bénéficiera de la réfection de l'ensemble des enrobés pour supprimer les infiltrations d'eau chargée.
 - La déchèterie de Saint Raphaël sera équipée d'une aire de lavage avec traitement des effluents grâce à un décanteur lamellaire, et la station de relevage rénovée.
- Des travaux de la Dragonnière en centre-ville de Saint-Raphaël (réseaux d'assainissement de pluvial devenus obsolètes et nuisibles pour l'environnement).
- L'entretien des Zones d'Activité Economique (Espaces Verts/Eclairage Public) et leur débroussaillage. Les déchets verts sont laissés sur place afin de favoriser l'engrais naturel et faire baisser le bilan carbone des déchets.
- La réutilisation des matériaux de terrassement pour constituer des matériaux type GNT (Grave Non Traitée) recyclés pour les réseaux et structures de chaussée ainsi que la réutilisation des enrobés lors de travaux de rabotage, dans les formulations d'enrobé, lors des travaux et chantiers VRD sur des projets routiers.
- Des études "faune / flore" réalisées pour chaque projet VRD. Par exemple, pour donner suite aux études environnementales réalisées dans le cadre des travaux du futur réservoir du Gargalon, des filets de protection seront mis en place pour la sauvegarde des tortues.
- La réhabilitation de l'ensemble des postes de refoulement afin de limiter les nuisances olfactives, ou des pollutions en mer par exemple, avec l'installation de groupe de désodorisation dans les postes.
- Le passage des agents et la surveillance des sites intercommunaux susceptibles de subir des dépôts sauvages, remblais et matériaux pouvant contenir de l'amiante ou toute autre matière néfaste à l'environnement.

Il convient également de mettre en évidence les efforts très conséquents qui ont été consacrés :

- Au renouvellement de 6385 ml de réseau d'eau potable dans le cadre du contrat de DSP (réduction des fuites). Les épisodes de canicule et de sécheresse sévères, toujours plus fréquents, nous montrent avec évidence que l'eau est à préserver à tout prix.

- Au renouvellement de 1831 ml de réseau d'eaux usées, dans le cadre du contrat de DSP (réduction des entrées d'eaux parasites et réduction de la pollution du milieu naturel). En effet, les impacts des eaux parasites sur le réseau d'assainissement sont multiples :
 - Surcharge hydraulique des réseaux et des postes de relevages pouvant entraîner des débordements sur la chaussée ou dans les fossés et ruisseaux pouvant déborder en mer.
 - Dégradation de la qualité du process épuratoire des stations d'épuration et donc dégradation de la qualité de l'eau rejetée au milieu récepteur.
 - Augmentation de l'usure des équipements et des charges de fonctionnement.
 - Mise en danger des milieux récepteurs et la ressource avec le déversement d'eaux usées rejetant des substances toxiques dans les sols et le sous-sol et mettant la biodiversité en péril.

- A la désincrustation du réseau d'eau potable :

VEOLIA a constaté un défaut de pression chez un abonné situé Impasse Marsaou sur le Domaine de Séguret aux Adrets de l'Estérel. L'intervention a consisté au nettoyage de l'intérieur de la conduite par "tringlage mécanique" (cf. Figure 24). Une tête rotative a été introduite pour décaper la conduite et enlever les dépôts de calcaire. Un rinçage hydraulique a été mis en place simultanément afin d'évacuer les résidus au fur et à mesure. Les avantages sont multiples :

 - Économique et écologique car les ouvertures de chaussées sont réduites et les conduites ne sont pas remplacées, limitant ainsi le coût des travaux par rapport à un remplacement avec ouverture de tranchée.
 - La rapidité de l'intervention permet de réduire au minimum la gêne des riverains lors des travaux.



Figure 24 : Désincrustation d'une conduite d'eau potable rendue conforme sur le Domaine de Séguret aux Adrets de l'Estérel

- A la réutilisation des eaux usées traitées de la STEP d'Agay, pour arroser le golf de Cap Estérel. Celle-ci consiste en l'utilisation d'eaux usées traitées, dans un objectif d'économie et de valorisation d'une ressource en eau initialement perdue. Les projets de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) permettent de participer à la gestion intégrée des ressources en eau et à la préservation de l'environnement. Les enjeux du projet sont de supprimer les apports en eau potable et de compenser les volumes ainsi prélevés par la fourniture d'une eau traitée venant de la station d'épuration

d'Agay (cf. Figure 25). L'agglomération projette de fournir de l'eau traitée pour irriguer le golf de la Résidence Pierre et Vacances qui se situe à proximité de la station d'épuration d'AGAY. Actuellement le golf de Cap Estérel est situé à l'intérieur du complexe Pierre et Vacances et il est irrigué à partir d'une eau conventionnelle stockée dans des lacs du Golf.



Figure 25 : Re-Use de l'eau épurée de la STEP d'Agay au profit du golf de Cap Estérel

MAINTENANCE MOYENS GENERAUX

Le service procède au suivi des consommations de l'ensemble des flux payés par l'agglomération dans le but de réduire les consommations (Eau, électricité, carburants...), de sensibiliser l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques en modifiant certaines mauvaises habitudes. L'ensemble a pour double but d'économiser les ressources naturelles et de réduire les coûts. Une réactualisation des abonnements en découlera dans le très court terme.

PARC AUTO

La collectivité a choisi, pour le lavage des véhicules, une station écologique utilisant des produits biodégradables. Ainsi, 60 % des eaux sont recyclées pour une réutilisation dans la station, les autres sont assainies avant rejet à l'égout. Les hydrocarbures et les boues sont séparés et traités, les déchets sont récupérés et détruits selon les normes européennes en vigueur.

PATRIMOINE BATI

Dans le cadre de la réalisation du projet de réfection du stade de football des Adrets de l'Estérel, une étude a été effectuée afin de récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts, d'abandonner le système modulaire de construction, de procéder à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du stade et de mettre des panneaux solaires/thermiques pour produire de l'eau chaude à utiliser au niveau des douches dans les vestiaires du stade.

LA COHESION SOCIALE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS

CAMPUS CONNECTE

Le Campus connecté est une opportunité pour ceux qui hésitent à poursuivre ou à reprendre des études supérieures et/ou qui n'ont pas la possibilité d'étudier dans un établissement géographiquement éloigné de chez eux (cf. Figure 26). Il est également destiné aux personnes rencontrant des difficultés financières, familiales, un handicap, mais aussi aux sportifs de haut niveau et aux artistes confirmés.

Il constitue et maintient un lien social pour ne pas laisser d'apprenant isolé et permet qu'une vie estudiantine tisse des liens intergénérationnels. A cette fin, le Campus connecté de Saint Raphaël est un lieu d'apprentissage convivial et de rencontres entre les apprenants. Par ailleurs, il donne un accès aux différents événements culturels et sportifs de l'agglomération et aux animateurs qui sont présents sur le site avec un tuteur de proximité pour 20 étudiants.



Figure 26 : Le Campus connecté de Saint Raphaël mis à l'honneur sur BFM TV Côte d'Azur

GEMAPI

Dans le cadre de ses missions attachées à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations, le service intercommunal GEMAPI participe aux démarches qui sont entreprises sur le territoire, en matière d'échange et de partenariat.

Ainsi, au cours de l'année 2022, il s'est tout particulièrement investi :

- A l'instar du service Biodiversité, au sein du programme éducatif "Calypso" (compréhension du littoral et impact du changement climatique) auprès du collège Jean Moulin à Fréjus, lors de 2 journées éducatives, qui se prolongeront par d'autres interventions en 2023.
- Dans l'assistance à deux ASA (Association Syndicale Autorisée) de la « basse vallée de l'Argens » et des « Garonnes », pour les divers travaux projetés. Il s'agit essentiellement des travaux ou aménagements afférents à l'action 28B du PAPI. Tout en intégrant l'existant, cette action 28B a pour objectif de définir un espace de bon fonctionnement dans la plaine inondable du fleuve Argens permettant l'expression des fonctionnalités suivantes : écrêtement des crues lors des inondations, phénomènes érosifs et divagation du cours d'eau, préservation et restauration des milieux aquatiques (habitats), développement et circulation de la faune (trame verte et bleue) ... La démarche vise globalement à établir, dans un cadre concerté et validé, un espace nécessaire et optimal au sein duquel seront fixées un ensemble d'orientations et de règles, à intégrer dans les projets d'aménagement du territoire, à moyen et long terme. Ces espaces de bon fonctionnement seront inscrits dans les documents d'urbanisme. Cette action 28B du PAPI constitue par ailleurs une action prioritaire du programme de mesures du futur SAGE (MIA0203).

- Dans la participation aux travaux de mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) en collaboration avec les 5 villes de l'agglomération, s'appuyant notamment sur le déclenchement d'alertes météorologiques.

HABITAT

L'enjeu de la politique locale de l'habitat est d'identifier les besoins en logements de la population et de les satisfaire en veillant à une répartition diversifiée et équilibrée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune. Il doit en particulier favoriser la mixité sociale et améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes âgées et handicapées.

La cherté du marché immobilier pénalise de nombreux ménages. Les actifs bien-sûr mais aussi les jeunes, les familles monoparentales, les personnes handicapées et les personnes âgées qui éprouvent davantage de difficultés pour accéder à un logement, compte tenu de la faiblesse de leurs revenus. Le parc de logement locatif social, qui progresse chaque année, offre des solutions à bon nombre de ménages modestes. Les communes incitent les opérateurs privés à la réalisation d'un pourcentage de logements locatifs sociaux dans chaque opération de construction de logements grâce à la mise en place d'emplacements réservés ou de servitudes de mixité sociale dans les plans locaux d'urbanisme. De nombreuses catégories de personnes ont des besoins spécifiques en logement liés à l'âge, au handicap, à la composition familiale ou en raison de leurs difficultés économiques et sociales (jeunes, étudiants, personnes âgées et/ou handicapées, familles monoparentales, gens du voyage, ...). Pour favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les générations, le service Habitat œuvre afin d'y répondre et de proposer des solutions adaptées en hébergement et en logement.

En 2022, un "Observatoire de l'habitat et de la demande de logements" a été mis en place par le service Habitat. Il sera alimenté chaque année afin de connaître précisément les besoins du territoire et ainsi pouvoir proposer des réponses adaptées. Pour simplifier les démarches des demandeurs de logement locatif social et pour donner davantage de transparence aux procédures d'attributions, Estérel Côte d'Azur Agglomération a réuni, le 8 juillet 2022, sa première "Conférence Intercommunale du Logement" qui a en charge de mettre en œuvre la réforme de la demande et des attributions de logement social, conformément aux dispositions des lois « ALUR » et « Egalité et Citoyenneté » (cf. Figure 27).



Figure 27 : Le 8 juillet 2022, Estérel Côte d'Azur Agglomération lance sa première "Conférence Intercommunale du Logement"

Par ailleurs, pour favoriser l'autonomie des personnes handicapées et leur accès à un logement adapté, Estérel Côte d'Azur Agglomération a signé une convention triennale de partenariat avec l'association "HandiToit Provence" (2020 / 2022) pour mieux recenser la demande sur le territoire et adapter une partie des logements neufs aux personnes en fauteuil roulant. Une participation financière de 3 000 € par an a été allouée à cette association et 7 logements locatifs sociaux adaptés aux personnes utilisatrices de fauteuil roulant (logement UFR) ont été livrés. Estérel Côte d'Azur Agglomération a réuni en 2022 sa première "Commission intercommunale d'accessibilité" où les réflexions sur l'accès au logement ont occupé une place importante.

Estérel Côte d'Azur Agglomération soutient également le maintien à domicile des personnes handicapées et/ou âgées dans le parc de logements privés existant à travers son programme "Rénover pour Habiter Mieux", en aidant les ménages modestes et très modestes à réaliser les travaux d'adaptation nécessaires. Dans ce contexte, 26 logements privés occupés par leur propriétaire ont fait l'objet de travaux, pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées dont une ayant fait également l'objet de travaux de rénovation énergétique. Des subventions ont été accordées, par Estérel Côte d'Azur Agglomération et la Région

SUD-PACA, pour la réalisation des travaux liés au maintien à domicile, pour un montant de 38 132 € (dont 33 405 € d'aides de l'agglomération et 4 727 € d'aides de la Région).

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Cohésion sociale

L'OTI organise pour ses communes adhérentes, un lancement de la saison touristique. Celle-ci prend la forme d'une réunion conviviale entre les socio-professionnels et les acteurs touristiques du territoire. En 2022, deux manifestations ont été organisées.

Solidarité entre les territoires

Une valorisation en matière de tourisme (changement de logo, équité de traitement entre les communes...) a été engagée au niveau intercommunal entre Puget sur Argens et Les Adrets de l'Estérel. Par ailleurs, dans la mise en œuvre du pacte de gouvernance une étude est amorcée dans le but d'envisager un grand Office de Tourisme Intercommunal, agissant sur un bassin de vie incluant les territoires voisins.

Solidarité entre les générations

L'OTI favorise des animations permettant de réunir les générations entre elles. Ainsi dans le courant de l'été 2022, l'OTI a organisé différentes manifestations qui ont eu un réel succès, tant auprès des touristes que de la population locale (cf. Figure 28). Parmi celles-ci s'inscrivaient au menu, du jardinage, des promenades nature, de l'astronomie, une chasse au trésor et autres, dont :

- Atelier bouturages d'olivier à Puget sur Argens en août pour découvrir cet arbre emblématique de la région et repartir avec une bouture d'olivier.
- Rallye pour les familles à Puget sur Argens tous les jeudis, durant l'été.
- Observation astronomique à Puget sur Argens et Atelier « L'anneau astronomique » à Puget sur Argens pour découvrir l'histoire et l'utilisation d'instruments d'astronomie anciens.
- Découverte naturaliste à Puget sur Argens, accompagnés d'un guide naturaliste, en partenariat avec l'association S'PECE.
- Chasse au trésor pour les familles aux Adrets de l'Estérel, du mercredi au dimanche, pour partir à la recherche du trésor caché au cœur du village.
- etc.



Figure 28 : Chasse au trésor pour les familles aux Adrets de l'Estérel et Atelier bouturages d'olivier à Puget sur Argens, par l'OTI

LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

BIODIVERSITÉ

Les animateurs Natura 2000 réalisent des missions de sensibilisation importantes. En 2022, ils ont accompagné 27 classes (1 161 élèves) allant du CP à la 4^{ème}. Parmi celles-ci :

- 5 ont été accompagnées dans le cadre d'Aires Marines Éducatives, initiées par l'Office Français de la Biodiversité et le ministère de l'Éducation Nationale (cf. Figure 29).



Figure 29 : Aire Marine Éducative de la plage du Pacha sur le littoral de Fréjus

- 7 autres l'ont été dans le cadre d'un Appel à Projets "Biodiversité" lancé conjointement par l'Agglomération et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Var, autour de différentes thématiques telles que les Chauves-souris, les Tortues d'Hermann, les milieux aquatiques, les milieux marins ou encore les insectes. Ils ont également tenu des ateliers d'éducation à la biodiversité lors de deux journées de sensibilisation à l'environnement organisées par 2 collèges du territoire, ce qui a permis de toucher l'ensemble des élèves de chaque établissement, soit 465 élèves en plus.
- Au niveau des interventions ponctuelles, les animateurs ont été sollicités pour sensibiliser le jeune public dans le cadre des projets « Calypso » et « L'ivre de mer » liés aux milieux marins.

D'autre part, au niveau du grand public, 719 personnes ont pu être sensibilisées autour de différentes manifestations par les animateurs Natura 2000, souvent lors de manifestations communes à l'ensemble du service biodiversité. Ainsi :

- Le service biodiversité a organisé des balades Nature et des stands de découverte des sites naturels du territoire, à l'occasion de la Fête de la Nature, en mai 2022, touchant ainsi 150 personnes.
- Les animateurs Natura 2000 ont organisé 4 soirées à l'occasion de la Nuit Internationale de la Chauve-souris aux Adrets de l'Estérel, Roquebrune sur Argens et Saint-Raphaël, permettant ainsi de faire découvrir à 152 personnes, dont plus de 90% habitent sur le territoire, ces espèces en déclin et soumises à des préjugés négatifs (cf. Figure 30).



Figure 30 : Le moment du "Conteur Gilles ELBAZ" lors de la Nuit Internationale de la Chauve-souris aux Adrets de l'Estérel, le 4 octobre 2022

- Les animateurs Natura 2000 et les agents de l'Observatoire marin sont souvent sollicités pour sensibiliser des usagers et des plaisanciers lors d'occasions multiples :
 - Chantier d'arrachage d'invasives avec les jeunes du Centre de Loisir et de la Jeunesse de Saint-Raphaël sur l'Île des Vieilles.
 - Nettoyages de plages dont le Word Clean Up Day de Saint-Raphaël, Initiatives océan Surfrider, journée des océans à Roquebrune-sur-Argens.
 - Ambassadeur de la Campagne « Ecogestes Méditerranée » et participation à la campagne Echo du Cachalot de Port Fréjus.

Par ailleurs, les animateurs Natura 2000 et les agents de l'Observatoire Marin ont été également sollicités pour sensibiliser des professionnels : formation professionnelle certification ports propres, formation sur la conduite à tenir lors d'échouages de tortues marines et cétacés (pompiers, agents des communes chargés du nettoyage des plages), mise à disposition des connaissances et outils des animateurs à un agent de Saint-Raphaël concernant les chauves-souris pour lui permettre de faire un atelier périscolaire sur ces espèces. Ces interventions ont permis de toucher 76 personnes dans leur cadre professionnel.

Enfin, la journée mondiale des zones humides sur les étangs de Villepey a permis de sensibiliser en 2022 plus de 1000 personnes dont 600 scolaires de l'agglomération. Pour rappel, une étude de fréquentation, datant de 2014 et incluant la plage, avait classé ce site, en 3^{ème} position nationale en tant que site naturel le plus fréquenté de France avec 1,4 millions de visiteurs. De façon plus spécifique, les compteurs placés en 2022 ont comptabilisé 25 502 visiteurs pour la tour de l'observatoire de la lagune et 72 744 visiteurs sur le secteur du Pas des vaches.

CAMPUS CONNECTE

Dans un souci d'épanouissement personnel et parfois de remotivation pour les apprenants du Campus connecté de Saint-Raphaël, des animations et partages de moments forts, ont été mis en place au cours de l'année 2022 :

- La journée de cohésion pour les nouveaux apprenants.
- La participation à des conférences ou à des moments de convivialité proposés par les étudiants et apprenants délégués.
- Un déplacement-découverte de l'université avec pique-nique dans un jardin public.
- Des moments de détente avec des jeux collectifs et inter-campus connectés.

DEVECO

Le service de développement économique accompagne les chefs d'entreprises et les porteurs de projets quel que soit leur secteur d'activité. Il soutient les organismes d'aides à la création, notamment par le biais de subventions. Par ailleurs, il accueille du public, à la Maison de l'Économie, pour :

- Faciliter les démarches administratives.
- Accompagner la création et la concrétisation de projets.
- Orienter vers des solutions de financement.
- Permettre la rencontre et la collaboration des entreprises et faciliter le réseautage professionnel.
- Favoriser le développement des entreprises.

Par ailleurs, il veille à ancrer l'emploi local et à renforcer le dynamisme économique par le biais d'actions variées, telle celle du :

- Forum de l'Emploi Saisonnier et des jobs étudiants
Estérel Côte d'Azur Agglomération et Pôle Emploi ont coorganisé la 14ème édition du Forum de l'Emploi Saisonnier et des jobs étudiants, mercredi 16 mars 2022, au Palais des Congrès de Saint-Raphaël. Cette manifestation, organisée par Estérel Côte d'Azur Agglomération, réunit chaque année un millier de participants, mi-mars au Palais des Congrès de Saint-Raphaël. De 800 à 1 000 offres d'emploi sont proposées sur le territoire, dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration, de l'hôtellerie de plein air, de l'animation, du commerce et des services (secteurs les plus impactés par la saisonnalité). L'objectif de ce forum est de réunir, en un même lieu, entreprises et demandeurs d'emplois locaux pour favoriser les contacts directs. De nombreux postes sont pourvus durant cette matinée. Pour les jeunes actifs, ces premières expériences professionnelles permettent de se confronter à la réalité du marché du travail (cf. Figure 31).



Figure 31 : 14ème édition du Forum de l'Emploi Saisonnier et des jobs étudiants, mercredi 16 mars 2022, au Palais des Congrès de Saint-Raphaël

L'agglomération s'appuie sur un réseau de partenaires locaux subventionnés pour mener des actions ciblées :

- L'Action Pré-test DA2P portée par la COUVEUSE INTERFACE
Cette action expérimentale, déclinée sur le territoire Est Varois, est co-financée par la DDETS en partenariat avec les Pôles Emploi du Var, avec pour objectif de repositionner le public des seniors vers un projet professionnel en s'appuyant sur la dynamique entrepreneuriale portée par la couveuse et ses entrepreneurs. Elle cible des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans qui intègrent un pré-test de 6 mois afin de se repositionner vers un projet professionnel.
- L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)
Elle finance des personnes qui souhaitent devenir entrepreneur et dont les projets d'entreprises ne sont pas financés par les banques. Elle finance également les personnes porteuses d'un projet d'emploi salarié (retour ou maintien en emploi).
- L'entrepreneuriat des femmes
L'Agglomération s'appuie sur des organismes d'accompagnement à la création d'entreprise (l'ADIE, Accès Conseil, Initiative Var, la Couveruse Interface), mobilisés, afin de soutenir :
 - La création et la reprise d'entreprises par les femmes.
 - L'accompagnement post-crétion.
 - L'accompagnement à l'accès aux financements.
 - Le développement des actions dans les quartiers politiques de la ville et auprès des publics jeunes.

Elle a pour objectifs de contribuer à accroître significativement la part des femmes créatrices d'entreprises, d'augmenter la proportion de femmes entrepreneures ayant bénéficié d'une action d'accompagnement post-crétion, d'augmenter la proportion de femmes ayant bénéficié d'un prêt bancaire pour créer son entreprise et de définir des indicateurs sexués permettant d'identifier les chiffres de l'accès aux financements des femmes créatrices d'entreprise.

- Le Forum du lycéen et de l'Étudiant
Le Forum du Lycéen et de l'Étudiant est le rendez-vous annuel incontournable de l'orientation postbac des futurs étudiants de l'enseignement supérieur. Le 10 novembre 2022, Estérel Côte d'Azur Agglomération a organisé sa 24ème édition. 70 établissements de formation étaient présents sur stands pour environ 1 500 lycéens de l'Est-Var. Ce fut un lieu et une occasion pour promouvoir le Campus Connecté. Ce Forum du lycéen a été coorganisé entre l'Espace Jeunesse de Saint-Raphaël, l'Agglomération et le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) du bassin d'éducation de Fréjus/Saint-Raphaël (cf. Figure 32).



Figure 32 : Forum du Lycéen et de l'Étudiant, le 10 novembre 2022, au Palais des Congrès de Saint-Raphaël

- L'emploi formation (Campus connecté)
Comme indiqué en amont, le Campus connecté offre la possibilité de poursuivre une formation d'enseignement supérieur qui soit certifiante ou diplômante à distance. Elle met à disposition des salles connectées permettant de suivre les cours des établissements de référence situés sur toute la France. Elle offre la garantie de la même reconnaissance et qualité de diplôme que sur un Campus classique.

- Une plateforme de formation personnalisée à destination des TPE/PME du territoire

Dans le cadre de ses compétences Développement Économique et Formation, Estérel Côte d'Azur Agglomération met à disposition, à titre gracieux, cette plateforme technologique donnant un accès illimité à un catalogue de 1 800 cours (management, outils numériques, développement durable, innovation...). Ce dispositif d'E-learning permet, aux salariés et à leur dirigeant, de se former à distance, quand ils le souhaitent et d'avoir accès à différents contenus pédagogiques 24h/24, 7J/7 et peu importe le lieu où ils se trouvent. Ils peuvent ainsi se former dans le domaine qui les intéresse et à leur rythme.

HABITAT

Le logement constitue l'un des besoins essentiels des Hommes. Être bien logé participe à l'épanouissement personnel des individus. Estérel Côte d'Azur Agglomération mène, depuis de nombreuses années, une politique qualitative en matière de production de logements neufs, en particulier sur le logement locatif social où la demande est forte. Elle est attentive à la qualité de vie de ses habitants dans les nouvelles résidences. Elle œuvre pour offrir des logements confortables, bien équipés, peu consommateurs d'énergie, avec des loyers modérés. A travers les actions qu'elle développe en faveur du parc locatif social, Estérel Côte d'Azur Agglomération vise à répondre à la diversité des besoins en logements exprimés sur le territoire.

Au cours de l'année 2022 :

- 3 789 demandes de logements sociaux hors mutation ont été recensés au 1^{er} janvier 2022 (en hausse de 5.8% par rapport au 1^{er} janvier 2021).
- 6 392 logements locatifs sociaux sont existants au 1^{er} janvier 2022 (inventaire provisoire 2022).

Estérel Côte d'Azur Agglomération apporte également une attention particulière au parc de logements privés existants. Elle est soucieuse des conditions de vie des propriétaires occupants notamment ceux ayant des revenus modestes et très modestes qui sont aidés techniquement et financièrement dans leurs projets de réhabilitation, notamment lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ou pour lutter contre la précarité énergétique. Ainsi, un certain nombre de propriétaires sont éligibles pour bénéficier d'un accompagnement gratuit afin de mener à bien leur projet.

INFORMATIQUE

Afin de faciliter les conditions de travail et le quotidien du personnel de l'Agglomération, le service informatique développe :

- La mise à disposition des outils nécessaires pour privilégier la visio-conférence, lors des réunions.
- L'intégration de postes informatiques dédiés au télétravail (6 Postes dédiés en 2022).
- La fourniture de téléphones dit « smartphone » pour une meilleure production et communication dans le travail au quotidien.
- Le renouvellement de matériel électronique ancien, afin d'assurer une production plus rapide.
- L'évolution de "l'architecture métier" rendant le travail plus facile et plus efficace. L'architecture métier désigne la structure générale inhérente à un système informatique, l'organisation des différents éléments du système (logiciels et/ou matériels et/ou humains et/ou informations) et des relations entre les éléments.
- L'accès à la formation, à l'information et au partage d'expérience en ligne.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Estérel Côte d'Azur Agglomération dispose d'un service de Lutte Contre les Nuisibles (LCN) dans l'objectif de contribuer au confort de vie des administrés et de prévenir les risques sanitaires liés à la colonisation de son territoire par certains insectes invasifs. Ce service dédié est compétent pour mener des opérations de lutte contre la prolifération des moustiques, des chenilles processionnaires du pin et du charançon rouge du palmier, dans le respect de l'environnement. En 2022, le service LCN s'est organisé pour intégrer une nouvelle activité à son champ de compétence : la lutte contre le frelon asiatique.

Chaque année, le service LCN mène une campagne de lutte contre la prolifération des moustiques, principalement entre les mois de mars et d'octobre. Il a pour double mission de préserver le confort de vie des administrés et de prévenir les risques sanitaires induits par le moustique tigre, un vecteur potentiel de maladies graves (Dengue, Chikungunya, Zika...). La stratégie d'action du service LCN repose sur deux principaux piliers qui sont les traitements de démoustication et les opérations de sensibilisation et de visites à domicile :

- ## TRAITEMENTS INSECTICIDES BIOLOGIQUES PRÉVENTIFS – La règle
-
- TRAITEMENTS INSECTICIDES BIOLOGIQUES PRÉVENTIFS – La règle**
- LEGENDA**
- Avoirs
 - Plaques PTT
 - Descentes de Garage
 - Pompes de Relevage
 - Zones marécageuses
 - Ruisseaux
 - Fossés
 - Trous d'eau du littoral
 - Bassins de rétention
- Traitements mensuels de 2 850 gîtes larvaires environ**
- Image © 2018 TerraMetrics
- Google Earth

- En complément des traitements, le service LCN organise des visites à domicile afin de sensibiliser les particuliers aux gestes simples de prévention à mettre en œuvre pour lutter contre le moustique tigre – *Aedes albopictus*. En effet, les nuisances occasionnées par cet insecte en milieu urbain proviennent principalement des nombreux points d'eau stagnants présents autour des habitations individuelles et collectives. Ces interventions à domicile permettent ainsi d'identifier les gîtes larvaires à l'origine de la prolifération du moustique tigre au niveau des jardins, terrasses ou balcons pour les éliminer et mettre ainsi, durablement, un terme aux nuisances induites (cf. Figure 34).

Page 32 sur 40

En 2022, le Service LCN a enregistré 281 demandes d'intervention de la part de particuliers/syndics de copropriété subissant des nuisances anormales de moustiques sur leurs lieux de vie. Ces demandes ont débouché sur la prospection de 908 propriétés, 941 traitements biologiques et 113 opérations de pose de moustiquaire chez les particuliers. Au total, plus de 26 000 visites à domicile ont été effectuées depuis la création du service LCN en 2011.

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA PROCESSIONNAIRE DU PIN

Les campagnes de lutte contre la prolifération des chenilles processionnaires du pin, menées chaque année sur le domaine public répondent également à une finalité de santé publique. Elles permettent d'éviter les risques de contact entre ces insectes dangereux et la population, notamment au niveau des établissements scolaires ou des zones de loisirs. Elles permettent également de préserver la santé des animaux de compagnie, particulièrement exposés.

Les agents du Service LCN combinent différentes méthodes de lutte, pour davantage d'efficacité, tout au long du cycle de vie annuel de cet insecte. Cela induit des interventions à diverses périodes de l'année sur environ 160 sites sensibles (établissements scolaires, parcs, zones de loisir...) recensés sur le domaine public. Parmi les méthodes appliquées il y a :

- Les interventions mécaniques et le piégeage

De janvier à mars 2022, le contrôle visuel des arbres a permis une détection des nids de chenilles, localisés au niveau du houppier des arbres (cocons blancs). A titre expérimental, ce travail de détection a été effectué en 2022 avec l'assistance d'un drone, afin d'améliorer l'efficacité des interventions sur les secteurs les plus à risque. Les agents ont procédé au retrait par échenillage de 1 450 nids à leur portée évitant ainsi à plusieurs milliers de chenilles d'entrer en procession et de rejoindre le sol pour s'y enfouir. Pour neutraliser les nids hors de portée et intercepter les chenilles en procession avant qu'elles n'atteignent le sol, les agents ont installé 85 éco pièges sur le tronc des arbres les plus hauts. Le service LCN a également enregistré 75 demandes d'intervention de la part de particuliers ayant signalé la présence de nids ou de chenilles en procession sur des espaces publics (cf. Figure 35).



Figure 35 : Echenillage des cocons de chenilles processionnaires et mise en place d'écopièges

- Les traitements biologiques préventifs

Au mois de juin 2022, les agents du service LCN ont eu recours à une méthode de lutte biologique par phéromone, aboutissant à la disparition naturelle de l'insecte par confusion sexuelle, au stade de papillon. Le principe actif phéromonal est inséré dans des billes de paintball biodégradables qui sont projetées sur les arbres, à l'aide de lanceurs de poing, et qui diffusent ainsi sur la parcelle à protéger pendant toute la saison de juin à septembre. Le service LCN a utilisé cette technique de traitement simple et efficace pour éviter la prolifération des chenilles processionnaires au niveau de 75 zones sensibles du domaine public : les établissements scolaires en priorité ainsi que divers secteurs publics à risque (aires de jeux, parcs, zones de loisir) ou la présence de l'insecte est constatée (cf. Figure 36).



Figure 36 : Projection de billes de paintball biodégradables sur les pins, à l'aide de lanceurs de poing.

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE CHARANCON ROUGE DU PALMIER

La lutte initiée contre le charançon rouge du palmier, dans le cadre du Plan ARECAP (Action en Réseau pour l'Éradication du Charançon rouge et l'Assainissement des Palmiers), permet pour sa part d'offrir à des milliers de propriétaires, publics et privés, une solution permettant de sauver leur patrimoine végétal, à un tarif à la fois abordable et incitatif négocié par Estérel Côte d'Azur Agglomération (72 € TTC/palmier/an). Cette action a pour double objectif de préserver les palmiers menacés et d'aboutir à une baisse rapide et significative de la population des charançons rouges afin de réduire la pression d'infestation des palmiers :

- Opérations de traitement préventif des palmiers publics et privés

Entre les mois de mars et d'octobre 2022, environ 6 000 palmiers ont pu faire l'objet d'un traitement préventif. Cela représente environ 2 000 propriétaires inscrits au plan ARECAP ayant ainsi pu faire contrôler et traiter préventivement leurs palmiers à l'issue de la campagne 2022. Comme tout traitement phytosanitaire, il existe un risque d'échec et l'agglomération ne peut pas garantir un résultat à 100%. A l'issue de chaque campagne, elle communique en toute transparence sur le taux d'échec apparent des traitements, calculé en fonction du nombre de palmiers régulièrement suivis, présentant une régression de leur état sanitaire (infestation, assainissement, mort), d'une année sur l'autre. Toutes espèces confondues, ce taux est ainsi compris, en moyenne, entre 1 et 2 % environ par an. Ce taux se révèle plus élevé pour les *Phoenix canariensis* (palmiers des canaries), les plus sensibles aux attaques du charançon et les plus ciblés par l'insecte, avec en moyenne entre 2 et 3% d'échecs apparents observés chaque année (cf. Figure 37).



Figure 37 : Traitement préventif des palmiers Phoenix par injection d'émamectine benzoate dans le stipe

- Opérations de piégeage du charançon rouge

Le piégeage fait aujourd'hui partie des dispositifs permettant non seulement de surveiller l'évolution de la population du charançon rouge dans le temps, mais également d'engager une action de lutte en masse efficace contre le ravageur. En 2022, un réseau de 1 050 pièges répartis sur l'ensemble du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération a permis de capturer environ 17 000 charançons entre mars et novembre. Sur les 1 050 pièges en place, 700 sont installés sur le domaine public et gérés par les agents du service LCN ; 350 ont été mis à disposition d'adhérents au Plan ARECAP volontaires pour participer à cette opération de lutte collective (avec communication mensuelle des résultats de capture). Depuis 2016, le réseau de pièges installés sur le territoire communautaire a permis de capturer au total environ 115 000 coléoptères (cf. Figure 38).

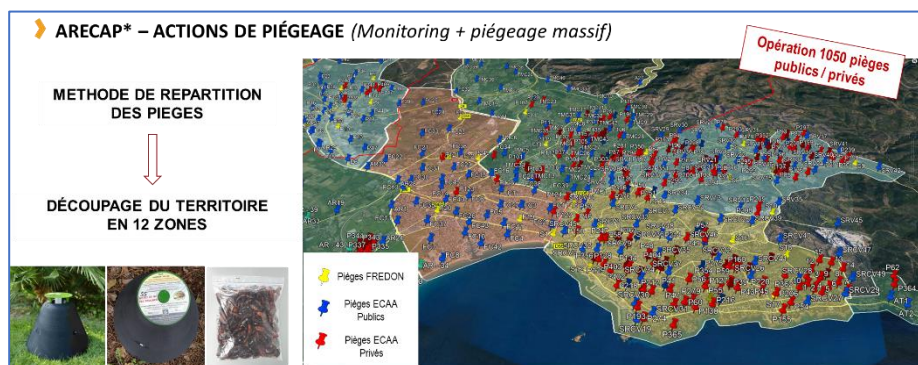


Figure 38 : Répartition du réseau intercommunal de 1050 pièges de capture des charançons rouges du palmier

- Opérations de lutte contre les foyers de charançon rouge

Un palmier infesté par le charançon rouge est un foyer de reproduction et de dissémination de l'insecte pouvant générer plusieurs centaines d'individus engendrant de nouvelles contaminations de palmiers. Pour pallier ce phénomène et tenter de faire respecter la réglementation en matière de lutte obligatoire contre le charançon rouge du palmier (arrêté ministériel du 25 juin 2019) une surveillance régulière du territoire est effectuée par les agents du service LCN. Ainsi, lorsqu'un palmier infesté est repéré, ou lorsqu'un administré signale au service un palmier malade dans son environnement, une procédure est engagée afin que le propriétaire se conforme à la réglementation dans les délais les plus brefs (15 jours). En 2022, ce type d'intervention a permis de repérer environ 30 foyers de charançon et de les faire éliminer par leurs propriétaires.

ENGAGEMENT D'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

En 2022, le Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en réponse aux alertes des représentants de filières apicoles, a décidé d'engager le service LCN dans la lutte contre le frelon asiatique - *Vespa velutina*, une espèce exotique envahissante accidentellement introduite en France, en 2004. Présent depuis plusieurs années en France et plus localement sur notre territoire communautaire, cet insecte représente une problématique d'intérêt général en menaçant la sauvegarde des abeilles et de l'apiculture, l'équilibre environnemental tout en induisant des risques en termes de sécurité publique.

Une lutte collective, domaines public et privé confondus, à l'échelle communautaire a été retenue pour la mise en œuvre d'une démarche locale concertée, cohérente et efficace, permettant d'endiguer la prolifération du frelon asiatique et de limiter les nuisances et dégâts occasionnés. Courant 2022, les agents du service LCN ont suivi une formation "Frelon asiatique, méthode de lutte et biologie" et le service a fait l'acquisition du matériel, des produits de traitement et des équipements de protection nécessaires. Opérationnels depuis la mi-septembre, ils sont intervenus pour détruire les premiers nids de frelons asiatiques signalés sur le domaine public.

A compter du printemps 2023, une plateforme de signalement des nids de frelons asiatiques sera mise à disposition des administrés. Face aux enjeux en présence, les détectations de nids de frelons asiatiques donneront lieu à des opérations d'élimination sur les domaines public et privé avec une prise en charge intégrale des coûts d'intervention par Estérel Côte d'Azur Agglomération chez les particuliers (cf. Figure 39).



Figure 39 : Nid secondaire de frelons asiatiques, traité par le service LCN en novembre 2022, sur Saint-Raphaël (avant l'intervention)

DES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

CAMPUS CONNECTE

Pour l'ensemble du dispositif du Campus connecté de Saint-Raphaël, l'objectif affiché est d'envisager les déplacements lointains avec les transports en commun d'agglomération ou, à défaut, au minimum avec du covoiturage. Pour les parcours plus courts les déplacements doux, à pied ou en patinette, sont préconisés et une demande de parking à vélos a été déposée au niveau du prochain budget.

DEVECO

Le service de développement économique s'inscrit, de façon très concrète, dans cette dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables. A ce titre, il œuvre pour :

- Favoriser la consommation en circuit court
Estérel Côte d'Azur Agglomération a souhaité accompagner la création d'une plateforme en circuit-court en intervenant à plusieurs niveaux pour faciliter l'accès au foncier, mobiliser et fédérer les partenaires, faciliter le montage économique et l'accès aux financements. Ce projet est articulé idéalement autour de 3 pôles avec un volet logistique, un drive fermier et un atelier de transformation de type "légumerie". Par un effet levier et en sécurisant les débouchés locaux, ce projet aspire à redonner confiance au monde agricole, en difficulté ces dernières années. À terme, l'ambition est aussi de favoriser les nouvelles installations, les investissements, les perspectives de développement et la remise en culture de friches.
- Un partenariat Agglomération/ SCIC Terre Adonis
Estérel Côte d'Azur Agglomération a souhaité accompagner le maintien d'une exploitation en capacité d'alimenter les cantines du territoire, à court terme, avec la possibilité de négocier des contrats d'approvisionnement, en soutenant la reprise et pérennisation d'une exploitation agricole avec un maintien d'emplois sur le territoire.
- Développer l'attractivité économique du territoire.
- Favoriser les équilibres et synergies entre les entreprises.
- Maintenir un équilibre entre centre-ville et périphérie.
- La Journée de l'Entrepreneur (JE)
Il s'agit d'un salon destiné à l'entrepreneuriat du territoire qui propose aux créateurs d'entreprises, aux jeunes dirigeants et aux chefs d'entreprises, un accès en un seul lieu à l'ensemble des partenaires du développement de l'entreprise. La 16e édition de la Journée de l'Entrepreneur s'est déroulée le 20 septembre 2022, au Palais des Congrès de Saint-Raphaël. L'objectif de cet événement est d'apporter une information claire et pratique, aux visiteurs, sur les moyens de créer ou développer une entreprise et de permettre les échanges à tous les niveaux. L'édition 2022 a mis l'accent sur la formation avec la présence de 5 organismes de formations :
 - La formation continue de la Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMAR PACA)
 - Capforma (Chambre de Commerce et d'Industrie du Var)
 - Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM PACA)
 - L'Office Régional d'Information, de Formation et de Formalités des Professions Libérales (ORIFFPL)
 - Et le Lancement officiel de la plateforme Estérel Côte d'Azur Formation, dispositif gratuit d'e-learning mis à la disposition des dirigeants et de leurs salariés.

Quelques chiffres clés concernant cette journée de l'entrepreneur 2022 (cf. Figure 40) :

- 16ème édition
- 52 exposants
- Près de 500 visiteurs (participation équivalente à l'année précédente)
- 90 % de satisfaction des visiteurs
- 96% de satisfaction des exposants
- 1 500 exemplaires de la nouvelle édition du Guide de l'Entrepreneur distribués



Figure 40 : La Journée de l'Entrepreneur s'est déroulée le 20 septembre 2022, au Palais des Congrès de Saint-Raphaël

L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Le service Développement Economique assure la tenue, l'actualisation et le développement de cet observatoire économique, dans le but d'avoir une vision à la fois globale et précise du territoire, de pouvoir mettre en place et piloter des actions concrètes en faveur du développement et d'améliorer la qualité des services rendus aux professionnels. Cet outil sert plusieurs objectifs :

- Connaître avec précision le tissu économique (identifier et comptabiliser les établissements par secteurs d'activités, zone géographique, nombre de salariés, date d'immatriculation...).
- Suivre la vie d'un établissement (création, développement, difficultés rencontrées, changement de locaux, de gérant, radiation...).
- Contacter des entreprises ou porteurs de projets ciblés, les inviter à des événements, en fonction de leur profil et de leurs besoins mais aussi leur transmettre des informations susceptibles de les intéresser. Ces données sont aussi utilisées pour envoyer des questionnaires et connaître le taux de satisfaction, après l'accompagnement d'une entreprise ou pour avoir des retours après un événement.
- Assurer une veille active sur les grandes entreprises du territoire.

L'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération soutient financièrement les actions des associations de Parcs d'Activités telles que :

- La mutualisation du poste d'animatrice pour l'ensemble des parcs d'activités.
- La mutualisation de la démarche de certification environnementale ISO 14 001 des parcs d'activités.
- Des actions concernant les déchets (collecte DEEE, papiers, piles, atelier réparation...).
- La mise en place d'un label environnement pour les entreprises des parcs certifiés.
- La création d'un site internet rassemblant les informations utiles aux parcs d'activités, à leurs adhérents et usagers.

L'Association des Parcs d'Activités d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (APAC) est soutenue par l'Agglomération qui propose aux entreprises des parcs d'activités, d'adhérer à la labélisation "LEEA". Ce label s'adresse à toutes les entreprises adhérentes à une des associations membre de l'association des Parcs d'Activités de l'Agglomération, certifiée Iso 14001 et 50001. Il permet aux entreprises de l'APAC d'obtenir une reconnaissance adaptée à la taille d'une PME ou d'une TPE, moins contraignante qu'une certification. Les enjeux de ce label sont les suivants :

- Mettre en avant les entreprises qui s'efforcent de réduire leurs impacts environnementaux et énergétiques.
- Offrir aux clients une référence en termes de respect de l'environnement et maîtrise de l'énergie pour les biens et services achetés.
- Garantir un respect des réglementations et autres obligations.

Le 18 octobre 2022, plus de 60 chefs d'entreprises ont participé à la première rencontre de l'APAC, au Mas d'Hiver à Puget sur Argens (cf. Figure 41).

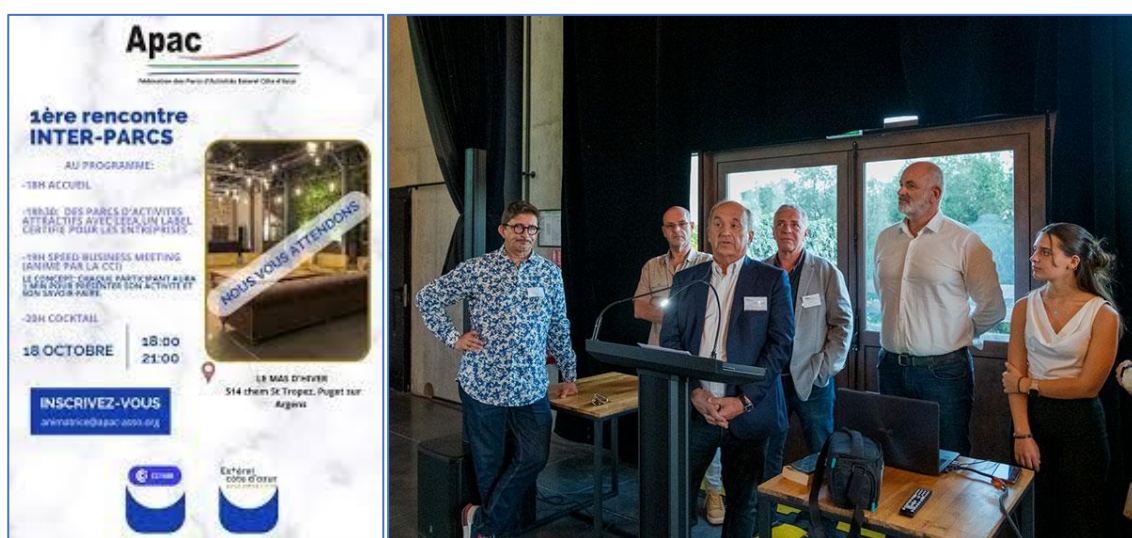


Figure 41 : La première rencontre de l'APAC a été organisée au Mas d'Hiver à Puget sur Argens, le mardi 18 octobre 2022

ECO-MOBILISATION DURABLE

Le 15 juin 2022, plusieurs écoles d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ont pu suivre pour la 1ère année "Watty à l'école", programme de sensibilisation scolaire aux économies d'énergie et d'eau. L'action a été menée en partenariat entre le service d'Eco-Mobilisation Durable de l'Agglomération et l'Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement "ADEE". Ce sont 511 élèves, pour 20 classes maternelles et élémentaires, qui ont bénéficié des 3 séances sur les thématiques.

Les écoles d'Aulézy, Turcan, Aspé, Balzac, Caïs, Simone Veil, les Santolines et Lei Suvé ont candidaté sur les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens et les Adrets de l'Estérel (cf. Figure 42).



Figure 41 : Sensibilisation en salle de classe de Watty à l'école suivie de la remise des diplôme aux élèves ayant participé en juin 2022

Les ateliers de "Watty à l'école" ont eu lieu sur des thèmes comme les petites et grandes lumières, le chauffage et la climatisation, les écogestes, les déchets. Le programme a été plébiscité par une très bonne participation des élèves. La séance sur l'eau a permis de débattre sur la sécheresse qui a eu lieu sur le département du Var et qui a privé d'eau une commune bien connue de l'arrière-pays, la commune de Seillans. Les élèves ont pris conscience de leur chance d'avoir de l'eau par rapport à d'autres régions du monde, voire sur leur propre territoire.

INFORMATIQUE

Aujourd'hui l'informatique propose tous les outils pour ne plus à avoir à se déplacer, dans la mesure du possible, ainsi qu'à ne plus imprimer le moindre document.

Encore en cette année 2022, l'agglomération a été en mesure d'apporter une vraie éco responsabilité au travers de moyens informatiques pratiques et faciles d'appréhension. Les principaux freins à ce dispositif restent le changement d'habitude que doivent adopter les utilisateurs et les coûts engendrés par les différentes solutions.

L'émergence de lien dit « VPN » pour l'accessibilité d'une même ressource sur plusieurs sites distants et accessible également aux personnes dans la situation de télétravail a été une avancée importante de l'année.

Par ailleurs le service informatique a généralisé la prise en main à distance lors de problèmes rencontrés par nos agents.

Le service comptabilité a bénéficié d'une dématérialisation complète au niveau des bons de commande et des devis qui figurent désormais en électronique. Dans l'engrenage, les factures des grandes entreprises et des établissements publics doivent être obligatoirement déposées sur une plateforme dématérialisée agréée (Chorus pro) avec une signature électronique via le i-parapheur.

Tous les déchets d'équipements électriques et électroniques sont également recyclés, sous la mention et la directive DEEE.

Enfin, le service a commencé à procéder au remplacement progressif des disques durs mécaniques se trouvant dans les postes informatiques, par des disques durs électroniques bien moins énergivores (efficace en termes de performance et de coût d'énergie).

CONCLUSION

Le présent Rapport de Développement Durable d'Estérel Côte d'Azur Agglomération a été élaboré en amont du Débat d'orientation Budgétaire de l'année 2023, à l'attention des élus qui la dirigent et des citoyens qui vivent sur le territoire.

La prise en compte du développement durable implique de rechercher un équilibre entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Les problèmes doivent donc être envisagés dans leur globalité, avec une vision à long terme, en tenant compte de leurs incidences et avec le souci d'améliorer l'efficacité des moyens mis en œuvre.

C'est en ce sens que l'ensemble des services de l'Agglomération s'est efforcé de faire passer au crible des cinq finalités du développement durable, de manière la plus synthétique possible et de façon illustrée, les différentes actions qui ont été conduites en 2022, à l'échelle d'un territoire fier de son histoire et résolument engagé vers un avenir durable.

Chacun a pris la mesure des enjeux, en s'efforçant à la fois de garder le bon sens ancestral, de vivre avec son temps en bénéficiant des avancées technologiques mais évidemment en respectant notre environnement nourricier dans un objectif de maintien d'une qualité de vie équilibrée et pérenne que d'aucuns nous envient.



Un destin en commun .

DIRECTION ENVIRONNEMENT ET TRANSITIONS

624, chemin Aurélien - 83700 Saint-Raphaël

Tél. 04 94 19 68 51 - environnement@esterelcotedazur-agglo.fr

esterelcotedazur-agglo.fr